

PRÉPARÉ PAR :



CATHERINE MARCHAND

CHARGÉE DE PROJET

APPROUVÉ PAR :



RICHARD DION

DIRECTEUR

©2013, La Municipalité de Lac-Sainte-Marie. Tous droits réservés. La préparation de ce plan de développement durable de la collectivité a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un Fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

302-B-0001269-001-UM-R-0001

#### DESCRIPTION DE LA VERSION

NO DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DE LA MODIFICATION ET/OU DE L'ÉMISSION
0A	2013-01-09	Version préliminaire - Plan d'action en développement durable - pour consultation publique
0B	2013-01-21	Version préliminaire révisée - pour consultation publique
0C	2013-06-05	Version finale adoptée par le conseil municipal

## TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>IV</b>
<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>VI</b>
<b>1 UN PADD POUR LAC-SAINTE-MARIE.....</b>	<b>1</b>
<b>2 LA DÉMARCHE ET LA COMPOSITION DU PLAN.....</b>	<b>4</b>
<b>3 REGARD SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>7</b>
3.1 LA POPULATION .....	7
3.2 L'ENVIRONNEMENT NATUREL .....	9
3.3 LES GRANDES AFFECTATIONS .....	10
3.4 L'ENVIRONNEMENT BÂTI.....	12
<b>4 DIAGNOSTIC : LES FORCES, LES FAIBLESSES ET LES MENACES .....</b>	<b>15</b>
4.1 L'ENVIRONNEMENT NATUREL .....	16
4.2 L'ENVIRONNEMENT BÂTI.....	17
4.3 L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ.....	18
4.4 LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.....	19
4.5 LES SYSTÈMES DE TRANSPORT .....	19
4.6 LA GESTION MUNICIPALE .....	20
4.7 LES PRINCIPAUX ENJEUX.....	20
<b>5 VISION ET OBJECTIFS PRINCIPAUX.....</b>	<b>22</b>
5.1 VISION.....	22
5.2 OBJECTIFS PRINCIPAUX .....	22
<b>6 PLAN D'ACTION.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 1 - FICHES DES ACTIVITÉS À RÉALISER 2013-2016 .....</b>	<b>36</b>

## LISTE DES FIGURES

<i>FIGURE 1 Approche traditionnelle et développement durable.....</i>	<i>1</i>
<i>FIGURE 2 Terres publiques, zone agricole permanente, aires protégées et périmètre d'urbanisation.....</i>	<i>11</i>
<i>FIGURE 3 L'environnement naturel .....</i>	<i>11</i>
<i>FIGURE 4 L'environnement bâti.....</i>	<i>13</i>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Population de Lac-Sainte-Marie, 1996-2011 .....	8
TABLEAU 2	Population de Lac-Sainte-Marie selon le groupe d'âge, 2011 .....	8
TABLEAU 3	Population selon la scolarité, 2006 .....	8
TABLEAU 4	L'environnement naturel : Forces, faiblesses et menaces .....	16
TABLEAU 5	L'environnement bâti : les forces, les faiblesses et les menaces .....	17
TABLEAU 6	L'économie et la société : les forces, les faiblesses et les menaces .....	18
TABLEAU 7	Les infrastructures et les équipements municipaux : les forces, les faiblesses et les menaces.....	19
TABLEAU 8	Les systèmes de transport : les forces, les faiblesses et les menaces.....	19
TABLEAU 9	La gouvernance : les forces, les faiblesses et les menaces .....	20



## PRÉAMBULE

La Municipalité de Lac-Sainte-Marie a entrepris l'élaboration d'un Plan d'action en développement durable (PADD) dans le but d'assurer un développement cohérent et harmonieux de son territoire qui prenne en compte toutes les dimensions du développement : l'environnement naturel et bâti, la société et l'économie.

Ce PADD s'inscrit dans la poursuite des efforts consentis depuis 2002 par la Municipalité. Rappelons notamment les principales études antérieures réalisées en soutien au développement de Lac-Sainte-Marie et qui, pour plusieurs, ont fait appel à la participation des citoyens et des partenaires :

- Le plan stratégique de développement touristique
- Le plan de mise en valeur du secteur de la Goutte d'eau
- Le projet de mise en valeur du village de Lac-Sainte-Marie
- Le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire
- Le plan stratégique de développement économique
- Le plan fonctionnel et technique des édifices municipaux
- L'inventaire des gaz à effet de serre (Programme Climat municipalités)

La réalisation du PADD est l'une des actions recommandées dans le cadre du Plan stratégique de développement économique.

Le PADD est l'occasion d'intégrer l'ensemble des politiques et actions déjà identifiées par la Municipalité et de compléter tout particulièrement les volets liés à l'environnement naturel et bâti et à la société.

L'élaboration du PADD est aussi l'occasion de proposer à la population une vision globale pour le développement de Lac-Sainte-Marie pour les prochains dix ans et de solliciter son adhésion à cette vision.

Le PADD est le fruit de la contribution de plus de 60 personnes dans le cadre de 11 séances de travail qui ont permis de récolter les opinions et les points de vue de résidents et de villégiateurs, d'entrepreneurs et de commerçants, d'associations et de partenaires gouvernementaux. De plus, deux séances de consultation publique ont réuni 40 personnes venues exprimer leurs points de vue quant aux actions à prioriser dans le Plan d'action.

## 1. UN PADD POUR LAC-SAINTE-MARIE

---

## 1 UN PADD POUR LAC-SAINTE-MARIE

### **Pourquoi un autre plan pour Lac-Sainte-Marie ? En quoi celui-ci est-il différent des autres ?**

Voilà deux questions soulevées par plusieurs participants lors des séances de travail.

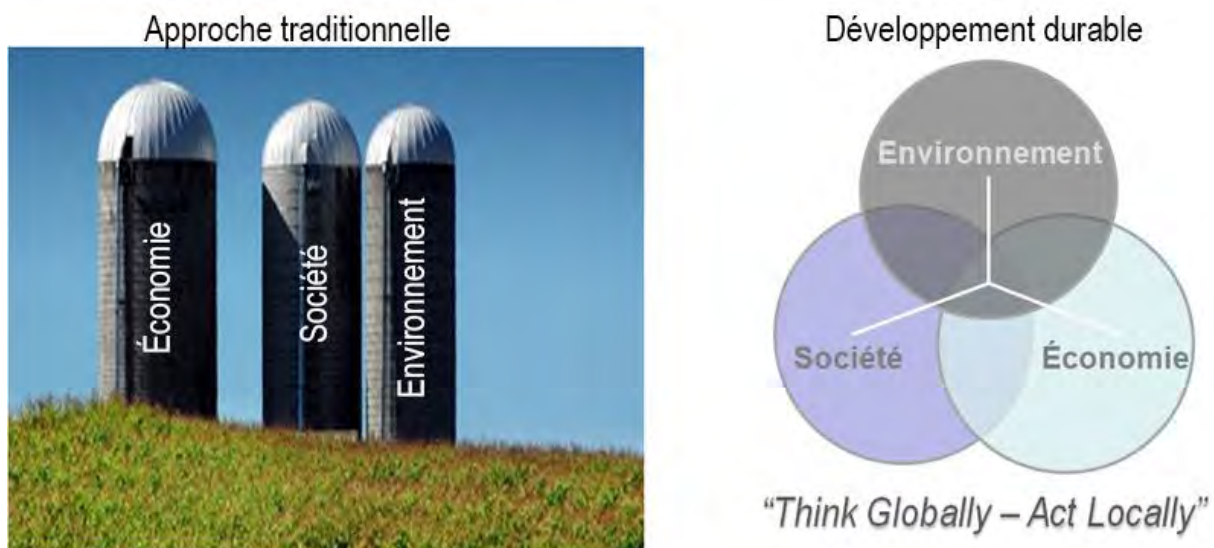
« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »<sup>1</sup>

Comme nous l'avons souligné dans le préambule, le PADD est l'occasion d'intégrer l'ensemble des politiques et actions déjà identifiées et de compléter les volets environnementaux et sociaux.

Ce qui distingue le PADD, c'est d'abord et avant tout l'adhésion de la Municipalité aux principes du développement durable.

Dans une approche traditionnelle, des stratégies et des plans d'action sont développés par domaine d'intervention tel que l'économie, la société et l'environnement, par exemple, une approche que certains qualifient de l'approche en silo. Adhérer aux principes du développement durable, c'est penser et agir en tenant compte des liens entre les domaines, en évaluant les conséquences des choix que l'on fait en matière d'économie, par exemple, sur notre société et sur l'environnement. Adhérer aux principes du développement durable, c'est aussi reconnaître et prendre en compte les interdépendances entre ce qui se passe ailleurs, dans la région, dans la province, dans le monde, et ce qui se passe ici, à Lac-Sainte-Marie : *penser globalement, agir localement*.

FIGURE 1  
Approche traditionnelle et développement durable



<sup>1</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Rapport Brundtland, 1987, p. 40



**Quels sont les objectifs poursuivis par la Municipalité de Lac-Sainte-Marie ?** Répondre aux aspirations et aux besoins de l'être humain est au cœur de l'approche de développement durable.

La Municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite que le Plan d'action en développement durable :

- contribue à améliorer la qualité de vie de la population;
- réponde aux besoins des différentes clientèles;
- respecte la capacité de payer des propriétaires fonciers;
- assure un aménagement du territoire qui respecte la qualité de l'environnement.

**Quels sont les résultats attendus ?**

Le PADD propose une vision du développement pour les dix prochaines années. Cette vision se traduit par des mesures concrètes et réalistes, compte tenu des ressources humaines et financières disponibles.

La Municipalité souhaite que le PADD soit le plan **de** la collectivité, **pour** la collectivité : la participation et l'engagement des citoyens sont des conditions essentielles pour que le développement de Lac-Sainte-Marie reflète les valeurs et les aspirations de la collectivité.

La mise en œuvre du PADD fera donc appel à tous et reposera sur une collaboration fructueuse avec tous les partenaires.

## 2. LA DÉMARCHE ET LA COMPOSITION DU PLAN

---

## 2 LA DÉMARCHE ET LA COMPOSITION DU PLAN

La Municipalité de Lac-Sainte-Marie a soumis une demande de subvention pour la réalisation du PADD au Fonds municipal vert et a obtenu la confirmation de l'octroi de la subvention en septembre 2011. La Municipalité a procédé à un appel de propositions pour des services professionnels pour appuyer dans l'élaboration du PADD et a octroyé un mandat à la firme Plania en mai 2012. L'échéancier initial de réalisation a dû être modifié pour tenir compte de la période estivale. Le PADD a été adopté par le conseil municipal le 5 juin 2013.

L'élaboration du PADD s'est déroulée en six (6) étapes :

### 1. Le démarrage et la formation d'un comité de pilotage

Suite à l'octroi du mandat, la première activité a consisté à recueillir les données et documents disponibles et à préciser le déroulement du mandat.

Un comité de pilotage a été constitué en vue d'encadrer la conduite du mandat sur le plan technique; de valider et bonifier les analyses et propositions formulées par le consultant mandaté; d'encadrer le processus de consultation.

Le comité de pilotage est formé :

- du Maire;
- des membres de la Commission d'environnement et d'urbanisme;
- du directeur général de la municipalité;
- de la directrice générale adjointe de la municipalité;
- de l'officier municipal en bâtiment et en environnement;
- d'un représentant technique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (aménagement du territoire);
- de deux (2) représentants du milieu.

De concert avec le comité de pilotage, des partenaires-clés ont été identifiés en vue de la constitution de quatre (4) groupes de travail : le groupe des partenaires institutionnels, le groupe des promoteurs et des entreprises locales, le groupe des associations francophones et celui des associations anglophones.

Ces groupes de travail ont été invités à deux étapes de la démarche à exprimer leurs points de vue, à formuler des commentaires et apporter des suggestions, soit à l'étape du diagnostic et des enjeux et à l'étape de la version préliminaire du PADD.

### 2. Le diagnostic et les enjeux du développement de Lac-Sainte-Marie

En fonction des données et documents disponibles, des analyses ont permis de formuler un diagnostic d'ensemble du développement de Lac-Sainte-Marie : les forces, faiblesses et menaces ont été identifiées pour l'environnement naturel, l'environnement bâti, l'économie et la société, les

infrastructures et équipements municipaux, les systèmes de transport et la gestion municipale. Ce diagnostic a conduit à l'identification des enjeux du développement.

Les présentations (versions française et anglaise) faites aux groupes de travail ont été mises en ligne dans le site internet de la Municipalité.

### 3. La vision pour les prochains 10 ans

Les commentaires et propositions des groupes de travail ont servi à formuler un premier énoncé de la vision du développement de Lac-Sainte-Marie pour les prochains 10 ans.

### 4. L'élaboration d'une version préliminaire du PADD

Cette étape a consisté à la première formulation du Plan d'action en fonction de la vision proposée du développement. Le comité de pilotage et chacun des quatre (4) groupes de travail ont été rencontrés pour en discuter. Les commentaires, suggestions et observations ont été pris en compte dans la version préliminaire qui a été soumise à la consultation publique.

### 5. Consultation publique et finalisation du PADD

La version préliminaire du PADD a été mise en ligne et la population a été invitée à deux séances de consultation publique, l'une se déroulant en français, l'autre se déroulant en anglais, les 21 et 22 février 2013. En tout, 40 personnes ont participé à ces consultations. La version finale du PADD a intégré les opinions exprimées.

### 6. Le plan d'action

Pour chacune des 19 actions priorisées par le conseil municipal pour les années 2013-2016, des fiches ont été préparées qui définissent les activités à réaliser. Les autres actions sont inscrites au PADD et des priorités seront établies en 2015.

L'une des premières actions découlant du PADD est la création d'une grille de mise à niveau de la réglementation pour permettre à la Municipalité de procéder à la révision de ses règlements et de ses politiques.

Le PADD se compose des chapitres suivants :

- Regard sur le territoire : un portrait d'ensemble de la population, de l'environnement et de l'occupation du territoire de Lac-Sainte-Marie
- Diagnostic : les forces, les faiblesses et les menaces
- Vision et objectifs principaux
- Plan d'action



### 3 REGARD SUR LE TERRITOIRE

Ce chapitre vise à tracer un portrait des principales caractéristiques de Lac-Sainte-Marie : population, étendue du territoire et grandes affectations, environnement naturel et environnement bâti.

#### 3.1 LA POPULATION

Lac-Sainte-Marie se distingue par la présence sur son territoire d'une population de résidants permanents et d'une population de villégiateurs.

La population de résidants permanents de Lac-Sainte-Marie a connu une croissance importante principalement entre 2001 et 2006. Au recensement de 2011, une légère baisse de la population a été notée, la population étant de 611 habitants. En 2011, près de 72% de la population parle le plus souvent français à la maison.

La population de résidants permanents est vieillissante comme partout au Québec, mais ce vieillissement est plus prononcé à Lac-Sainte-Marie : l'âge médian de 54,4 ans est supérieur à celui des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. La part des personnes âgées de plus de 65 ans est en croissance : en 2006, 20,9% de la population de Lac-Sainte-Marie était âgée de 65 ans et plus contre 25,2%, en 2011.

La population de résidants permanents a un profil semblable au plan socio-économique à la population de la Vallée-de-la-Gatineau, selon les données disponibles de 2006 : un taux plus faible de scolarisation, des revenus familiaux inférieurs à la moyenne québécoise et un taux de chômage plus élevé que la moyenne québécoise.

Le recensement ne recueille aucune donnée sur les villégiateurs. Or, Lac-Sainte-Marie se distingue par sa vocation de villégiature. Selon les données du rôle d'évaluation en 2011, il y avait 730 chalets et 241 résidences permanentes, soit presque 3 chalets par résidence permanente. De plus, depuis 2000, pour chaque résidence permanente construite, il s'est construit plus de 10 chalets. Les données du rôle montrent également qu'une forte proportion des propriétaires de chalets sont des résidants ontariens. Ces données permettent de conclure d'une part que la population de villégiateurs est en croissance et d'autre part, qu'elle a fort probablement un profil socio-économique différent de la population résidente, au plan de la langue la plus souvent parlée à la maison, notamment.

TABLEAU 1  
Population de Lac-Sainte-Marie selon le groupe d'âge, 2011

	2011
<b>Âge médian</b>	54,4 ans
<b>0 – 14 ans</b>	11,8 %
<b>15 – 29 ans</b>	9,5 %
<b>30 – 64 ans</b>	53,5 %
<b>65 ans et plus</b>	25,2 %

Source: Recensement du Canada, 2011

TABLEAU 2  
Population selon la scolarité, 2006

	Lac-Sainte-Marie	Low	Kazabazua	MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Québec
<b>Aucun certificat, diplôme ou grade</b>	41,8%	41,5%	53,0%	40,6%	25,0%
<b>Un certificat, diplôme ou grade secondaire, professionnel, technique ou collégial</b>	50,0%	51,2%	42,2%	53,9%	53,6%
<b>Un certificat, diplôme ou grade universitaire</b>	8,2%	7,3%	4,8%	5,5%	21,4%
<b>Revenu médian des familles</b>	46 238\$	67 790\$	40 326\$	44 207\$	58 678\$
<b>Taux de chômage</b>	14,5%	10,6%	22,2%	14,3%	7,0%

Source: Recensement du Canada, 2006

### 3.2

#### L'ENVIRONNEMENT NATUREL

La municipalité de Lac-Sainte-Marie couvre un vaste territoire de 240,6 km<sup>2</sup> où dominent les milieux naturels.

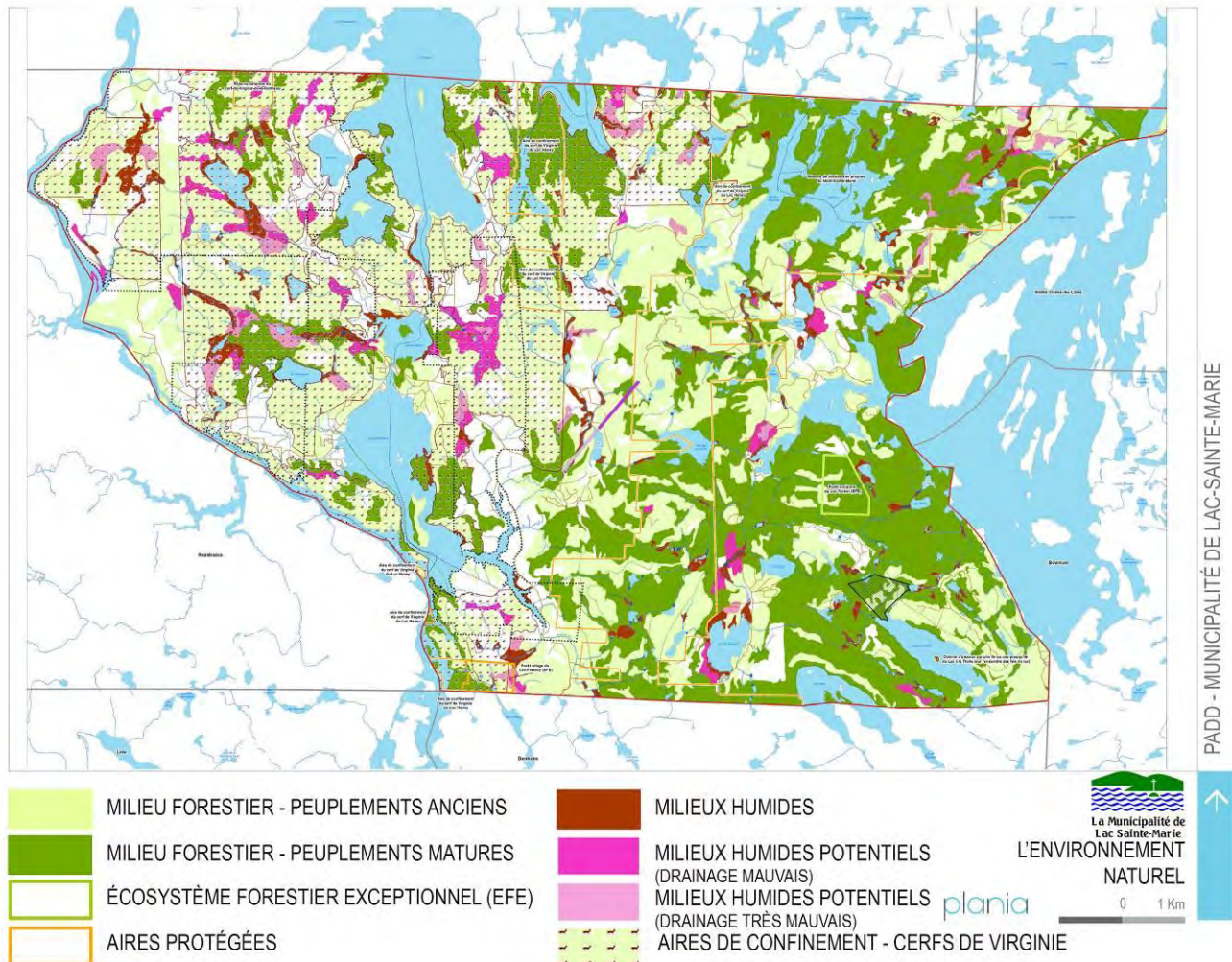
Le réseau hydrographique distingue le bassin versant de la rivière Gatineau et celui de la rivière du Lièvre. Les plans d'eau occupent à eux seuls 14% du territoire, principalement : la rivière Gatineau, le lac Heney, le lac du Moulin, le lac Sainte-Marie, le lac des Bagnoles, le lac Vert, le lac du Brochet et le lac à la Truite. Ces plans d'eau sont un important attrait pour la villégiature. De nombreux milieux humides sont associés à cet important réseau hydrographique et occupent près de 10% du territoire.

Les milieux forestiers occupent près de 69% du territoire municipal. Ils se distinguent par la présence de peuplements anciens (âge des arbres variant de 80 à 120 ans) et de peuplements matures (70 ans), peu exploités, auxquels sont associés des paysages exceptionnels. En raison de leur caractère exceptionnel, deux forêts sont protégées en vertu de la *Loi sur les Forêts* : il s'agit des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) de la forêt ancienne du Lac-Tucker et de la forêt refuge du Lac-Fresavy. De plus, un plan de conservation assure la préservation de la réserve de biodiversité projetée de Mont Sainte-Marie en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont une portion importante se situe sur le territoire de Lac-Sainte-Marie.

Les milieux forestiers et hydriques sont aussi les hôtes de nombreuses espèces fauniques et floristiques dont certaines sont menacées ou vulnérables. Les aires de confinement du cerf de Virginie occupent une importante proportion des milieux forestiers.



FIGURE 2  
L'environnement naturel

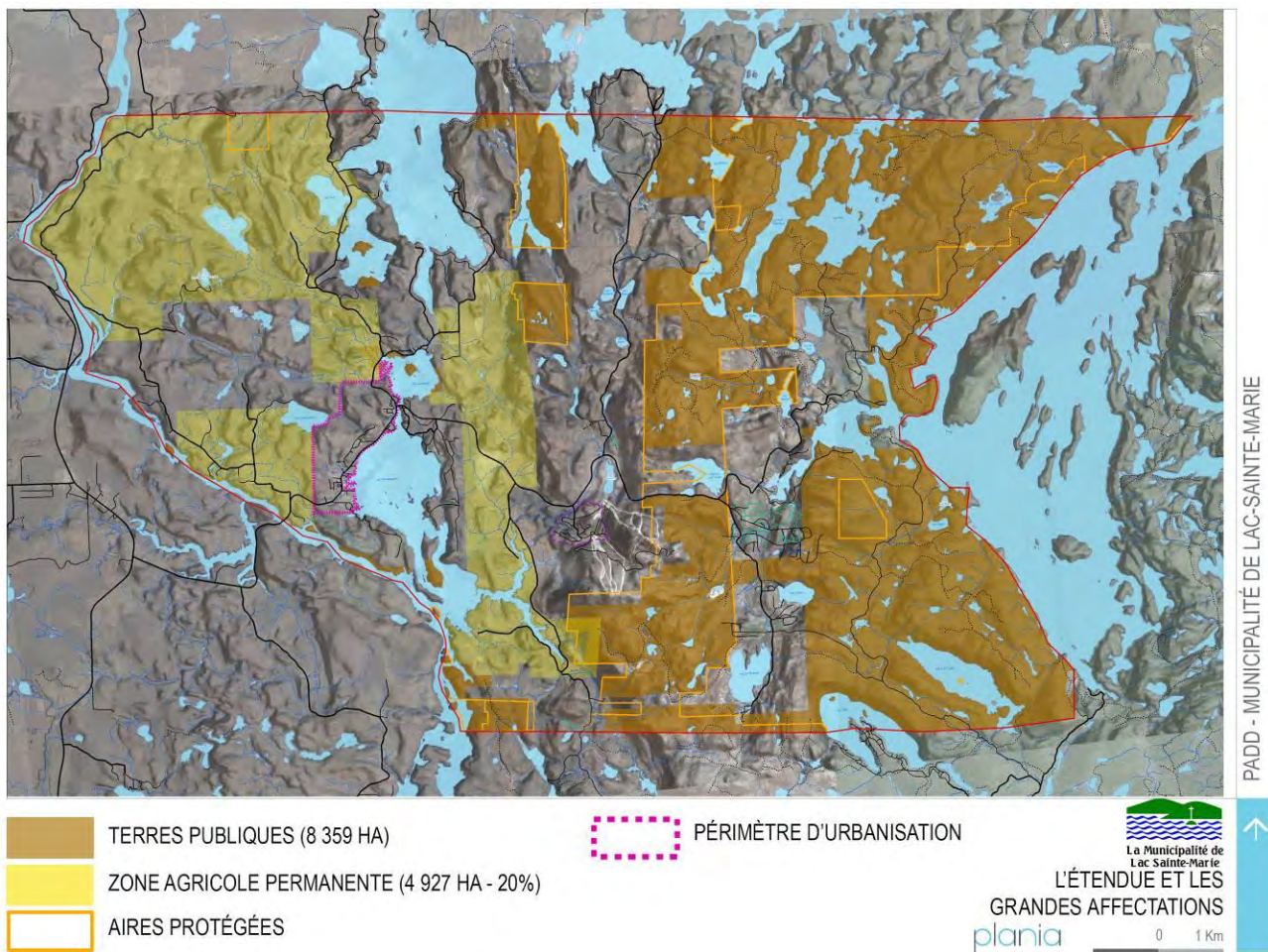


### 3.3 LES GRANDES AFFECTATIONS

Au niveau de la gestion du territoire municipal, une grande partie du territoire est régie par des législations ou réglementations provinciales. Ainsi, les plans d'eau (14%), les terres publiques (35%) incluant les aires protégées et la zone agricole permanente (20%) décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* recouvrent 69% du territoire municipal.

Dans la portion restante du territoire, ce qui frappe c'est la très faible portion du territoire dit urbain, soit l'espace délimité par le périmètre d'urbanisation où se concentrent les commerces et services privés et publics, un espace qui ne représente que 1,4% de tout le territoire municipal. Les aires consacrées à la villégiature dominent largement en termes des espaces résiduels.

FIGURE 3  
 Terres publiques, zone agricole permanente, aires protégées et périmètre d'urbanisation



### 3.4 L'ENVIRONNEMENT BÂTI

L'occupation du territoire a été fortement liée d'abord aux cours d'eau, puis au déploiement du réseau routier.

Quatre (4) secteurs principaux de développement se distinguent :

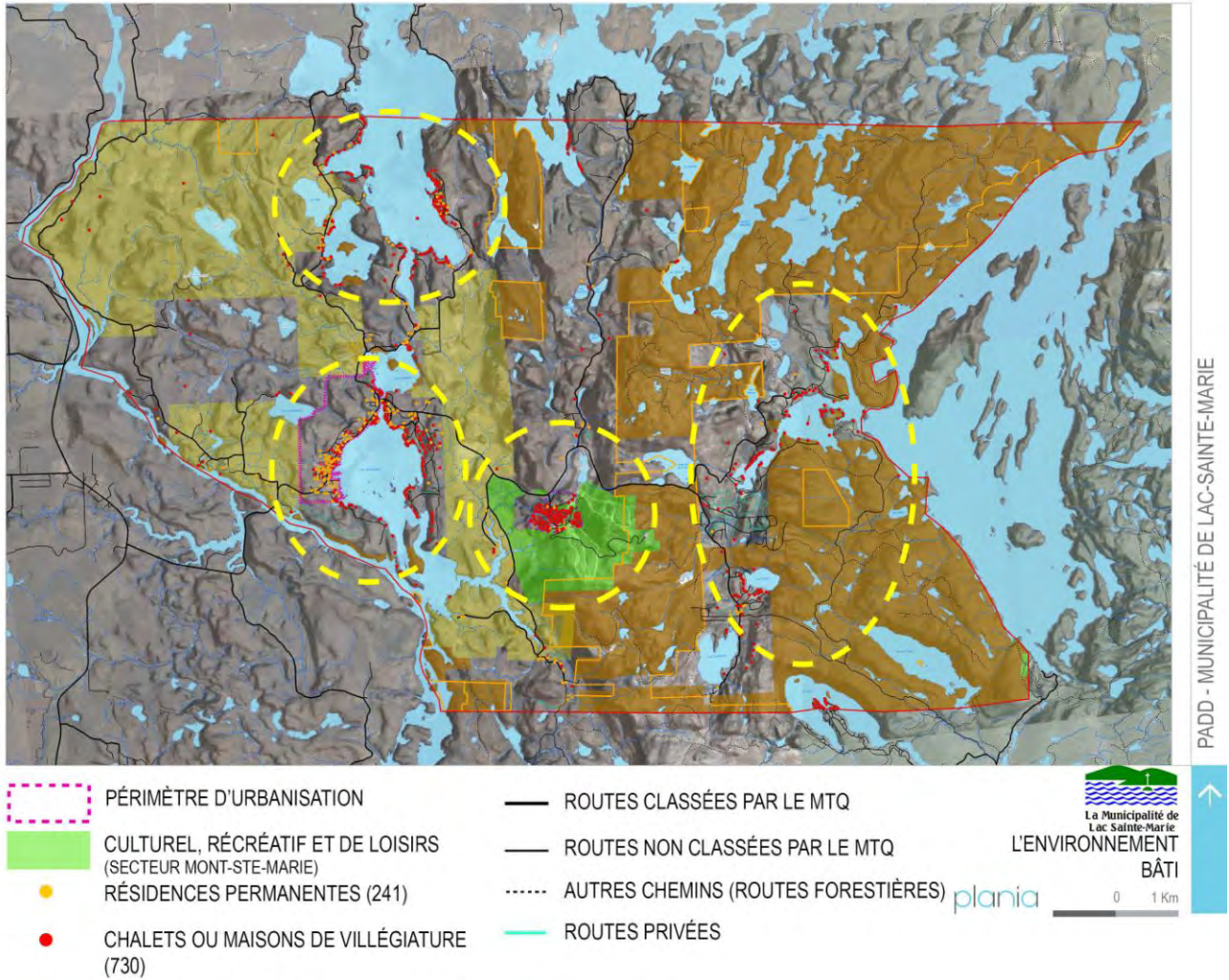
- le cœur du village et le pourtour du lac Sainte-Marie;
- le secteur du Mont Sainte-Marie;
- la portion sud du lac Heney;
- la portion ouest du lac du Poisson Blanc.

Les résidences permanentes sont principalement localisées dans le cœur du village et au pourtour du lac Sainte-Marie ainsi qu'au pourtour du lac Heney. La villégiature autour des lacs est plus ancienne alors que la villégiature associée au Mont Sainte-Marie est née avec le développement d'un complexe hôtelier et de copropriétés, d'un centre de ski et d'un club de golf à la fin des années 1970.

Dans un territoire aussi vaste que celui de Lac-Sainte-Marie, et lorsque le développement est dispersé aux pourtours de différents lacs ou du Mont Sainte-Marie comme c'est le cas, le kilométrage du réseau routier est important. Lac-Sainte-Marie compte 315 km de routes, dont 81 sont des routes classifiées par le ministère des Transports du Québec; 110 km sont des routes municipales. Les chemins forestiers qui donnent accès à la ressource pour son exploitation laissent leur marque sur le territoire : plus de 96 km de routes à Lac-Sainte-Marie sont des chemins forestiers dont certains sont aujourd'hui abandonnés ou utilisés par les résidants et villégiateurs. L'une des particularités du développement de la villégiature est le développement de chemins privés : à Lac-Sainte-Marie, plus de 28 km de routes sont des routes privées.

Tous ces réseaux ont été développés à des moments et pour des motifs différents : ils sont souvent peu ou pas reliés entre eux et plusieurs ne répondent pas aux normes actuelles pour l'aménagement de routes.

FIGURE 4  
L'environnement bâti



PADD - MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

#### 4. DIAGNOSTIC : LES FORCES, LES FAIBLESSES ET LES MENACES

---

**4****DIAGNOSTIC : LES FORCES, LES FAIBLESSES ET LES MENACES**

Sur la base des données et documents disponibles, une analyse a été réalisée en vue de formuler un diagnostic des forces, des faiblesses et des menaces, pour le développement de Lac-Sainte-Marie dans toutes ses dimensions. Ces éléments ont été présentés et discutés lors des séances avec le comité de pilotage et les quatre groupes de travail.

Les forces, faiblesses et menaces sont présentées sous forme de tableaux à la suite qui présentent six (6) volets :

- l'environnement naturel;
- l'environnement bâti;
- l'économie et la société;
- les infrastructures et les équipements municipaux;
- les systèmes de transport;
- la gestion municipale.

#### 4.1 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

TABLEAU 3  
*L'environnement naturel : les forces, les faiblesses et les menaces*

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
Réseau hydrographique – qualité de l'environnement et des paysages	Difficulté à assurer le respect des réglementations - ressources limitées, étendue du territoire Réglementations inadéquates	Construction de résidences et de chalets, dans certains secteurs Fosses septiques mal aménagées ou entretenues
Milieux humides – biodiversité	Absence d'un plan de conservation et de mise en valeur	Déboisement en rives Détérioration de la qualité de l'eau
Forêts mature et ancienne – qualité de l'environnement et des paysages – proportion importante protégée	Notoriété limitée et faible contribution à la mise en marché récréotouristique	Extension des réseaux routiers privés et publics
Paysages attrayants, recherchés et variés – éléments majeurs d'attractivité	Difficulté à assurer le respect des réglementations Peu de mise en valeur ou de contribution des sites et points de vue d'intérêt	Qualité des paysages à risque dans certains secteurs

## 4.2 L'ENVIRONNEMENT BÂTI

TABLEAU 4  
*L'environnement bâti : les forces, les faiblesses et les menaces*

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
Développement de la villégiature	Développement des résidences permanentes – opportunités d'emplois limitées Rétention et attractivité des jeunes adultes et des jeunes familles – Vieillesse accentuée de la population Réglementation d'urbanisme mal adaptée aux différents milieux	Écart grandissant entre les besoins et les attentes des résidents permanents et des villégiateurs Dispersion du développement sur un vaste territoire et extension des réseaux routiers Accroissement des coûts pour les services municipaux



### 4.3 L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ

TABLEAU 5  
L'économie et la société : les forces, les faiblesses et les menaces

Forces	Faiblesses	Menaces
Pôle d'attraction majeur – Mont Sainte-Marie	Attractivité du centre de ski fluctuante Baisse de l'attractivité du golf (2006-2009)	Perte d'attractivité pour la villégiature Risque de fermeture partielle ou totale du golf
Diversité des opportunités récréatives (4 saisons)	Offre d'activités récréatives ne forme pas un « produit » Activités culturelles à développer Équipement d'accueil ou de services limités Retombées économiques limitées	Perte de l'attractivité pour la villégiature par rapport aux offres concurrentes
Concentration des institutions, des services publics, des commerces et des services privés dans le village	Offres de commerces et de services limitées Pas de véritable « rue principale » – Pas de lieux publics rassembleurs Image projetée peu distinctive (affichage, implantation, aménagement)	Espaces limités pour de nouveaux établissements en bordure du chemin Lac-Sainte-Marie, sans redéveloppement ou remembrement des terrains
Villégiateurs ayant des revenus supérieurs à la moyenne	Populations vulnérables Taux d'emploi faibles et taux de chômage élevés Populations âgées aux revenus limités	Pression accrue sur les services sociaux et de santé Accroissement des coûts des services municipaux
	Agriculture peu diversifiée Potentiel acéricole (érablières) non développé	Vieillesse des producteurs et problèmes de relève
	Activités économiques dépendantes de la villégiature	Fluctuations de la demande
	Dépendance à l'égard d'autres municipalités pour les services de santé, les services sociaux, les écoles et les services de garde Services récréatifs et culturels limités	Rétention et attractivité des populations permanentes

#### 4.4 LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

TABLEAU 6  
*Les infrastructures et les équipements municipaux : les forces, les faiblesses et les menaces*

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
	Inadéquation des équipements et bâtiments municipaux pour répondre aux besoins des résidents	Rétention et attractivité des populations permanentes Coûts des investissements requis et impacts sur les coûts des services municipaux
	Absence d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le périmètre d'urbanisation	Potentiel de développement et de redéveloppement limité (superficies de terrain et topographie)

#### 4.5 LES SYSTÈMES DE TRANSPORT

TABLEAU 7  
*Les systèmes de transport : les forces, les faiblesses et les menaces*

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Menaces</b>
Accessibilité facile à partir de la région Gatineau-Ottawa	Liaisons est-ouest Étendue, continuité et connectivité des réseaux routiers Réseau routier privé hors normes Transport collectif	Coûts d'entretien et de réhabilitation Accessibilité et sécurité

#### 4.6 LA GESTION MUNICIPALE

TABLEAU 8  
*La gestion municipale : les forces, les faiblesses et les menaces*

Forces	Faiblesses	Menaces
Plusieurs études de planification, stratégies, plans d'action	Difficulté à assurer la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action	
	Ressources humaines et financières de la municipalité limitées	Lenteur du développement et de l'accroissement des revenus fonciers Accroissement des coûts municipaux et hausse de la charge foncière – populations vulnérables à risque
	Absence d'un comité consultatif d'urbanisme	Impossibilité pour la municipalité d'adopter des règlements sur l'implantation et l'intégration architecturale ou sur les plans d'aménagement d'ensemble

#### 4.7 LES PRINCIPAUX ENJEUX

Le diagnostic et les séances de travail ont permis de dégager les enjeux principaux du développement :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement naturel et des paysages sont une priorité : l'environnement et les paysages sont les atouts premiers de Lac-Sainte-Marie;
- l'attractivité de Lac-Sainte-Marie tant pour les résidants, les villégiateurs ou les visiteurs est à risque : les fluctuations du marché immobilier, une offre récréative et culturelle pas assez développée, les opportunités limitées d'emplois, de commerces et de services sont en cause;
- le cœur villageois ne rayonne pas sur l'ensemble de la municipalité et son identité est peu marquante;
- les services pour les clientèles plus fragiles telles que les aînés ou les personnes à revenus limités sont inadéquats par rapport aux besoins;
- l'économie locale est fragile car trop dépendante d'un ou deux éléments moteurs : le Mont Sainte-Marie et la villégiature.

## 5. VISION ET OBJECTIFS PRINCIPAUX

---

## 5 VISION ET OBJECTIFS PRINCIPAUX

Définir une vision du développement est un geste essentiel pour un Plan d'action en développement durable. La vision doit représenter les valeurs de la collectivité et ses ambitions pour son avenir. La vision est ce qui rassemble les membres de la collectivité, individus, entreprises, associations et partenaires, qui conviennent ensemble d'un objectif commun.

### 5.1 VISION

En fonction des séances de travail et des enjeux qui ont été identifiés, la vision mise sur les qualités et les atouts de Lac-Sainte-Marie. Elle propose une image de ce que la collectivité veut faire valoir auprès de ses membres et auprès des visiteurs.

La vision suivante est proposée aux fins de la consultation publique :

#### **LAC-SAINTE-MARIE : UNE DESTINATION DE CHOIX, OÙ VIVRE, TRAVAILLER ET SE DIVERTIR**

*À deux pas de Gatineau et d'Ottawa, l'on découvre :*

- ✓ un environnement naturel et des paysages exceptionnels de lacs, de montagnes et de forêts;
- ✓ des activités pour toutes les saisons et pour tous les goûts;
- ✓ une communauté accueillante et solidaire.

### 5.2 OBJECTIFS PRINCIPAUX

Pour donner vie à cette vision, sept (7) objectifs principaux ont été identifiés :

- Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages :

La qualité de l'environnement et des paysages est l'un des plus grands atouts de Lac-Sainte-Marie, l'une des raisons pour lesquelles les citoyens s'y attachent, choisissent d'y vivre ou de s'y divertir.

Le PADD doit s'assurer par l'ensemble des actions qu'il propose que cette qualité est préservée et mise en valeur. Il doit aussi privilégier un aménagement du territoire et un développement économique respectueux de cet environnement naturel.

- Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie

Certains ont déjà écrit que Lac-Sainte-Marie est l'un des secrets les mieux gardés : pour assurer la viabilité à long terme de la collectivité, ce secret doit être révélé.

Le diagnostic et les séances de travail ont soulevé certaines menaces ou risques notamment : la perte de population résidente, la fragilité de l'économie locale et sa dépendance à l'égard de projets.

Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie concerne au premier chef la population résidente et les villégiateurs : cette attractivité passe par les opportunités à développer aux plans économiques, culturels et récréatifs.

- Donner un cœur à la collectivité

Le diagnostic et les séances de travail ont confirmé l'importance de développer les liens au sein de la collectivité en donnant un cœur à la municipalité : ce cœur, c'est au village de Lac-Sainte-Marie qu'il doit s'épanouir. Le cœur est aussi important pour contribuer à l'attractivité de Lac-Sainte-Marie : visiteurs et excursionnistes seront encore plus enclins à revenir à Lac-Sainte-Marie s'ils rapportent avec eux l'image d'un village animé et accueillant, offrant des services et des activités de toute nature.

- Encourager le développement de l'économie locale

Attirer et maintenir une population résidente et de villégiature à Lac-Sainte-Marie est intimement lié aux opportunités d'emploi, de commerces et de services qui sont offertes à Lac-Sainte-Marie ou à proximité. Le PADD donne suite au Plan stratégique de développement économique et aux études sur le développement touristique.

- Diversifier l'offre récréative et culturelle

Lac-Sainte-Marie a le potentiel pour développer une offre d'activités récréatives tout au long des quatre saisons. Pour accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie, cette offre doit être diversifiée et complétée par une offre d'activités culturelles : familles, jeunes et moins jeunes, sportifs du dimanche ou amateurs de sports extrêmes, amateurs d'art, de patrimoine et de culture, tous doivent pouvoir trouver à Lac-Sainte-Marie de quoi les divertir.

- Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance

Une communauté est véritablement accueillante et solidaire lorsqu'elle est fière, lorsqu'elle est attachée à son milieu. Le diagnostic et les séances de travail ont souligné les problèmes réels de l'adéquation des services par rapport aux besoins de certaines parties de la population (aînés, population à revenus limités) et l'effritement de la cohésion sociale.

Le défi du PADD est de rallier tous les acteurs pour qu'ils contribuent à leur mesure et à leur manière à faire de Lac-Sainte-Marie cette destination de choix.

- Améliorer l'accessibilité et la signalisation

Comme il a été souligné, la municipalité de Lac-Sainte-Marie occupe un vaste territoire où les populations sont dispersées. L'accessibilité, notamment pour les véhicules d'urgence, constitue un élément important pour la communauté. La signalisation quant à elle joue un rôle de support pour faire découvrir le territoire, ses attraits, ses activités, par la route ou encore, par les réseaux cyclistes et piétonniers.



## 6 PLAN D'ACTION

Le Plan d'action identifie les principales actions à poser au cours des prochains 10 ans pour que la vision proposée se réalise. Lors des consultations publiques de février, quelque 55 actions avaient été proposées pour discussion. Compte tenu des opinions exprimées, le conseil municipal a identifié les priorités pour la période 2013-2016. Durant cette période, la Municipalité met l'accent sur les initiatives et les actions qui relèvent de sa compétence et a identifié 19 actions. Les actions pour la période subséquente sont identifiées et devront faire l'objet d'un exercice de priorisation en 2015.

Le Plan d'action 2013-2023 :

- définit pour chacune des actions les objectifs spécifiques poursuivis, en distinguant les actions pour la période 2013-2016 et 2016 et plus;
- identifie les parties prenantes pour la réalisation - en effet, le PADD n'est pas seulement le plan de la Municipalité, il interpelle citoyens, associations, entreprises et partenaires qui ont une contribution à apporter pour faire du plan un succès;
- relie les actions aux objectifs principaux - plusieurs des actions proposées répondent en effet à plus d'un objectif principal.

Les actions sont regroupées suivant cinq (5) domaines par ordre de priorité :

- Priorité 1 : la gestion municipale;
- Priorité 2 : la protection de l'environnement et des paysages;
- Priorité 3 : la promotion et le développement économique et communautaire;
- Priorité 4 : le cœur du village;
- Priorité 5 : le développement des activités culturelles et récréatives.

Pour la période 2013-2016, un calendrier de réalisation est inclus. Les fiches descriptives des activités à réaliser pour chacune de 19 actions retenues pour la période 2013-2016 sont insérées en annexe.

Finalement, il faut souligner que la Municipalité poursuit deux initiatives en lien avec le PADD. Elle a réalisé un inventaire des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Programme Climat municipalités : un plan d'action à cet égard sera complété. La Municipalité a aussi entrepris l'élaboration d'une politique familiale en lien avec les orientations formulées dans le cadre du PADD.



DOMAINE	ACTIONS	OBJECTIFS	PARTIES PRENANTES		OBJECTIFS PRINCIPAUX						
			Municipalité	Autres	Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages	Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie	Donner un cœur à la collectivité	Encourager le développement de l'économie locale	Diversifier l'offre récréative et culturelle	Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance	Améliorer l'accessibilité et la signalisation
PRIORITÉ 1 : GESTION MUNICIPALE	<b>2013-2016</b>										
	Constituer un Comité consultatif d'urbanisme	Associer les citoyens à la prise de décision en aménagement	✓	Citoyens	✓					✓	
	Modifier le règlement de lotissement (92-10-03) pour accroître à 10% la contribution pour fins d'aménagement de parcs et d'espaces naturels exigées lors du lotissement	Accroître les revenus municipaux pour permettre la réalisation de projets d'aménagement	✓		✓						
	Modifier le règlement de lotissement (92-10-03) et le règlement concernant les normes et standards pour la construction de rues (91091-001)	Mettre à jour pour tenir compte des nouvelles normes Assurer l'accès pour les véhicules de la sécurité publique	✓	Propriétaires de chemins privés	✓	✓					✓
	Modifier le règlement de zonage en vue de préciser les dispositions applicables dans les aires de conservation et pour les sites et éléments d'intérêt conformément aux orientations VI et VII du Plan d'urbanisme ainsi que le règlement de construction et le règlement sur les permis et certificats	Assurer une plus grande protection selon la nature des milieux	✓		✓						

DOMAINE	ACTIONS	OBJECTIFS	PARTIES PRENANTES		OBJECTIFS PRINCIPAUX						
			Municipalité	Autres	Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages	Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie	Donner un cœur à la collectivité	Encourager le développement de l'économie locale	Diversifier l'offre récréative et culturelle	Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance	Améliorer l'accessibilité et la signalisation
PRIORITÉ 1 : GESTION MUNICIPALE	<b>2016 +</b>										
	Réviser les réglementations d'urbanisme	Faciliter la gestion et l'administration des règlements Adapter les réglementations aux conditions naturelles (topographie) Favoriser la concentration des activités commerciales et de services dans le cœur du village Adopter des normes de construction visant l'efficacité énergétique	✓	Comité consultatif d'urbanisme	✓	✓	✓	✓			
PRIORITÉ 2 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES	<b>2013-2016</b>										
	Engager de concert avec les municipalités de Low, Kazabazua et Denholm un inspecteur en environnement	Assurer la protection effective des rives des cours d'eau, des boisés et des milieux humides	✓	Low, Denholm, Kazabazua	✓	✓					
	Mettre en place une campagne de sensibilisation des propriétaires à l'importance de respecter la réglementation visant la protection de l'environnement	Améliorer le respect de la réglementation et assurer une meilleure protection de l'environnement Responsabiliser les citoyens	✓	Associations locales	✓					✓	
	<b>2016 +</b>										
	Susciter la création d'entreprises locales pour le compostage et le recyclage	Réduire les volumes de déchets envoyés au site d'enfouissement Réduire les émissions de gaz à effet de serre		CLD de la Vallée-de-la-Gatineau	✓			✓		✓	
Faire la promotion des dons écologiques pour la protection des espaces naturels et l'aménagement de réseaux cyclistes et piétonniers	Assurer la pérennité de la protection des milieux naturels Minimiser les coûts pour la Municipalité	✓	Associations locales	✓				✓	✓	✓	

DOMAINE	ACTIONS	OBJECTIFS	PARTIES PRENANTES		OBJECTIFS PRINCIPAUX						
			Municipalité	Autres	Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages	Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie	Donner un cœur à la collectivité	Encourager le développement de l'économie locale	Diversifier l'offre récréative et culturelle	Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance	Améliorer l'accessibilité et la signalisation
PRIORITÉ 3 : PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE	<b>2013-2016</b>										
	Adopter un programme de revitalisation concernant l'octroi de crédits de taxes foncières pour la construction neuve et la rénovation de bâtiments	Attirer et maintenir des populations résidentes et de villégiateurs Accroître à moyen terme les revenus fonciers de la municipalité	✓			✓	✓	✓			
	Engager un agent de développement économique et communautaire	Soutenir les entreprises et les associations locales dans leurs activités de promotion et de développement	✓	Associations et entreprises locales		✓		✓	✓	✓	
	Former un comité d'accueil et offrir aux nouveaux propriétaires une trousse d'accueil	Favoriser un sentiment d'appartenance à la collectivité Favoriser l'insertion dans le milieu et développer des liens avec la collectivité	✓	Associations et entreprises locales		✓		✓		✓	
	Évaluer des besoins en matière de résidences pour aînés à Lac-Sainte-Marie	Favoriser le maintien des aînés à Lac-Sainte-Marie	✓	MRC, associations locales		✓				✓	
	Réaliser un projet d'habitations pour aînés	Favoriser le maintien des aînés à Lac-Sainte-Marie	✓	MRC, associations locales		✓				✓	
	<b>2016 +</b>										
	Faire la promotion des entreprises, commerces et services locaux auprès des propriétaires et entreprises de Lac-Sainte-Marie	Favoriser le maintien et le développement d'entreprises locales	✓	Entreprises locales		✓		✓		✓	

DOMAINE	ACTIONS	OBJECTIFS	PARTIES PRENANTES		OBJECTIFS PRINCIPAUX						
			Municipalité	Autres	Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages	Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie	Donner un cœur à la collectivité	Encourager le développement de l'économie locale	Diversifier l'offre récréative et culturelle	Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance	Améliorer l'accessibilité et la signalisation
PRIORITÉ 4 : LE CŒUR DU VILLAGE	<b>2013-2016</b>										
	Planifier le réaménagement du site de l'hôtel de Ville et du centre communautaire à de fins mixtes et relocaliser le garage municipal	Faire du site la véritable porte d'entrée et le pôle majeur de rassemblement	✓			✓				✓	
	Offrir en location à long terme des terrains municipaux situés à proximité du quai public au lac Sainte-Marie, pour l'aménagement d'un point de service nautique	Développer l'offre d'activités nautiques	✓	Entreprises	✓	✓				✓	✓
	Planifier et mettre en place un réseau d'égout et d'aqueduc dans le périmètre d'urbanisation	Accroître les opportunités de développement des activités commerciales et de services Réduire les risques de contamination de la nappe phréatique et les risques pour la santé publique	✓		✓	✓		✓			
	<b>2016 +</b>										
Améliorer la signalisation et l'aménagement paysager du stationnement du site de l'hôtel de ville Aménager un stationnement à proximité de la promenade	Inciter les résidants, villégiateurs et excursionnistes à s'arrêter au village	✓			✓				✓		

DOMAINE	ACTIONS	OBJECTIFS	PARTIES PRENANTES		OBJECTIFS PRINCIPAUX						
			Municipalité	Autres	Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et les paysages	Accroître l'attractivité de Lac-Sainte-Marie	Donner un cœur à la collectivité	Encourager le développement de l'économie locale	Diversifier l'offre récréative et culturelle	Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance	Améliorer l'accessibilité et la signalisation
PRIORITÉ 5 : DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES	<b>2013-2016</b>										
	Compléter le réseau pour les vélos de montagne et en faire la promotion	Faire de Lac-Sainte-Marie une destination incontournable pour les amateurs de vélos de montagne	✓	Associations et entreprises locales	✓	✓			✓		
	Mettre en place une signalisation distinctive pour les sites et les lieux d'intérêt sur le réseau routier local ainsi que sur les réseaux cyclistes et piétonniers	Faciliter le repérage des sites pour les résidants, villégiateurs et excursionnistes	✓			✓	✓				✓
	Développer un réseau cycliste et piétonnier local se raccordant au circuit Lac-Sainte-Marie et y aménager des placettes de repos et des belvédères	Encourager la mobilité active  Favoriser la découverte de Lac-Sainte-Marie	✓	Associations et entreprises locales	✓	✓				✓	✓
	Faire connaître les bâtiments patrimoniaux inscrits au répertoire du patrimoine culturel du Québec Encourager les propriétaires à respecter le caractère architectural des bâtiments patrimoniaux lors de travaux de rénovation	Assurer la protection et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux	✓	Propriétaires		✓	✓		✓	✓	
	Définir un programme d'activités culturelles et récréatives pour chaque saison et en faire la promotion auprès des résidants, des villégiateurs ainsi que des résidants de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de la région d'Ottawa-Gatineau	Favoriser la rétention des résidants et des villégiateurs Accroître la fréquence et la durée de séjour des visiteurs et excursionnistes	✓	Low, Denholm, Kazabazua  Associations		✓		✓	✓		

CALENDRIER DES ACTIVITÉS	2013						
	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU)	_____						
Première rencontre du CCU		X					
Engager de concert avec les municipalités de Low, Kazabazua et Denholm un inspecteur en environnement							
Résolution du conseil		X					
Prévoir des fonds au budget 2014					X		
Adopter un programme de revitalisation concernant l'octroi de crédits de taxes foncières pour la construction neuve et la rénovation							
Entreprendre les démarches		-----	-----	-----	-----	-----	-----
Engager un agent de développement économique et communautaire							
Entreprendre les démarches de recrutement et de sélection			-----	-----			
Embauche						X	
Compléter le réseau pour les vélos de montagne et en faire la promotion		-----	-----	-----	-----		

CALENDRIER DES ACTIVITÉS	2014				2015			
	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre
Engager de concert avec les municipalités de Low, Kazabazua et Denholm un inspecteur en environnement								
Embauche	X							
Adopter un programme de revitalisation concernant l'octroi de crédits de taxes foncières pour la construction neuve et la rénovation								
Mise en place		X						
Compléter le réseau pour les vélos de montagne et en faire la promotion		-----	-----			-----	-----	
Développer un réseau cycliste se raccordant au circuit Lac-Sainte-Marie		-----	-----			-----	-----	
Mettre en place une signalisation distinctive pour les sites et les lieux d'intérêt sur le réseau routier local ainsi que sur les réseaux cyclistes et piétonniers			-----				-----	
Faire connaître les bâtiments patrimoniaux inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

CALENDRIER DES ACTIVITÉS	2014				2015			
	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre
Encourager les propriétaires à respecter le caractère architectural des bâtiments patrimoniaux lors de travaux de rénovation	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Mettre en place une campagne de sensibilisation des propriétaires à la réglementation visant la protection de l'environnement	X	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Définir un programme d'activités culturelles et récréatives et en faire la promotion auprès des résidants, des villégiateurs ainsi que des résidants de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de la région d'Ottawa-Gatineau	X	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Former un comité d'accueil et offrir aux nouveaux propriétaires une trousse d'accueil		X	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Former un comité et évaluer les besoins en matière de résidences pour aînés à Lac-Sainte-Marie			-----	-----	-----	-----		



CALENDRIER DES ACTIVITÉS	2014				2015			
	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre
Planifier le réaménagement du site de l'Hôtel-de-ville et du centre communautaire			-----	-----				
Déterminer les conditions pour la location des terrains municipaux					-----	-----		
Mettre en location des terrains municipaux pour l'aménagement d'une marina et d'une base nautique							X	
Déménager le garage municipal						X		
Modifier le règlement de lotissement (92-10-03) pour accroître à 10% la contribution pour fins d'aménagement de parcs et d'espaces naturels exigée lors du lotissement	-----	-----	-----	-----				
Modifier le règlement de lotissement (92-10-03 et le règlement concernant les normes et standards pour la construction de rues (91-01-001)			-----	-----	-----	-----		

CALENDRIER DES ACTIVITÉS	2014				2015			
	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre	Janvier- Mars	Avril - Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre
Modifier les règlements de zonage, de construction et sur les permis et certificats en vue de préciser les dispositions applicables dans les aires de conservation et pour les sites et éléments d'intérêt conformément aux orientations VI et VII du Plan d'urbanisme			-----	-----	-----	-----		
<b>Réviser les priorités du PADD pour les années 2016-2023</b>			-----	-----				
	<b>2016</b>							
ACTIVITÉS	Janvier- Mars	Avril -Juin	Juillet- Septembre	Octobre- Décembre				
Réaliser un projet d'habitations pour aînés (si l'étude est concluante)			-----	-----				
Planifier un réseau d'égout et d'aqueduc dans le périmètre d'urbanisation			-----	-----				

**ANNEXE 1 - FICHES DES ACTIVITÉS À RÉALISER  
2013-2016**

---

<b>GESTION MUNICIPALE</b>	
Action 1	Constituer un comité consultatif d'urbanisme
Objectifs	Associer les citoyens à la prise de décision en aménagement
Mise en œuvre	Ressources internes : Officier municipal en bâtiment et en environnement Ressources externes : citoyens de Lac-Sainte-Marie, service de l'aménagement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
1. Formation du comité consultatif d'urbanisme : rôles et responsabilités, survol des principaux éléments	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter un règlement pour la formation du Comité consultatif Exemple : Municipalité de Denholm (2010) <a href="http://www.municipalite.denholm.qc.ca/images/PDF/reglement/ConstitutionduCCU.pdf">http://www.municipalite.denholm.qc.ca/images/PDF/reglement/ConstitutionduCCU.pdf</a></li> <li>▪ Assurer la formation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)</li> </ul> Références : Texte explicatif sur le rôle et les fonctions du CCU <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-durbanisme/">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-durbanisme/</a> Son rôle et ses tâches <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_1.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_1.pdf</a> Sa formation et son fonctionnement <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_2.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_2.pdf</a> Quelques conditions pour mettre en valeur son action <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_3.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_3.pdf</a>
2. Formation sur le Schéma d'aménagement et de développement et le Plan d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est important que les membres du CCU reçoivent une formation sur les principaux instruments d'urbanisme, à savoir le Schéma d'aménagement et de développement et le Plan d'urbanisme et les liens avec la réglementation d'urbanisme</li> </ul> Références : Schéma d'aménagement et de développement <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/</a> Plan d'urbanisme <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-durbanisme/</a> Règles de conformité <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/regle-de-conformite/">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/regle-de-conformite/</a>

<b>GESTION MUNICIPALE</b>	
Action 1 (suite)	Constituer un comité consultatif d'urbanisme
2. (suite)	<p>Le règlement de zonage et le contrôle des usages  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_6.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_6.pdf</a></p> <p>Modification au règlement de zonage – démarche d'évaluation des demandes  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_7.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_7.pdf</a></p> <p>Le traitement des usages et constructions dérogoatoires aux règlements d'urbanisme  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_8.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_8.pdf</a></p> <p>Les dérogations mineures  <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_4.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_4.pdf</a></p> <p>Les dérogations mineures – démarche d'évaluation des demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_5.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/urbanisme/comite_consultatif_no_5.pdf</a></li> </ul>
3. Établir un calendrier des sessions régulières du CCU et se doter d'un règlement de régie interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CCU doit donner son avis sur les demandes de modification à la réglementation et de dérogations mineures</li> <li>▪ Un règlement de régie interne permet de clarifier les rôles des membres, notamment la question de la gestion des conflits d'intérêt</li> </ul>

<b>GESTION MUNICIPALE</b>	
Action 2	Modifier le règlement de lotissement (92-10-03) pour accroître à 10% la contribution pour fins d'aménagement de parcs et d'espaces naturels exigée lors du lotissement
Objectifs	Accroître les revenus municipaux pour permettre la réalisation de projets d'aménagement
Mise en œuvre	Ressources internes : Officier municipal en bâtiment et en environnement Ressources externes : Comité consultatif d'urbanisme
1. Procéder à un examen des exigences formulées par les municipalités voisines et des modifications à considérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour fins de comparaison, il est utile de procéder à un relevé des pourcentages exigés par les municipalités voisines dans le cadre du règlement de lotissement (Low, Denholm, Kazabazua, Gracefield)</li> <li>▪ Modifications à considérer à l'article 8.1 du règlement de lotissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter le taux de 7,5% à 10%</li> <li>○ Préciser que la cession est pour fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel</li> </ul> </li> <li>▪ Modifications à considérer au règlement de zonage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compensation à exiger d'un projet de redéveloppement ou d'un bâtiment non construit résultant de la rénovation cadastrale (à venir)</li> </ul> </li> <li>▪ Modifications au règlement relatif à l'émission des permis et certificats <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajouter à l'article 5.3, Émission du permis de lotissement, l'obligation d'avoir versé la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels</li> </ul> </li> </ul>
2. Préparer le texte de l'amendement aux différents règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du texte</li> </ul>
3. Adoption des modifications et entrée en vigueur	

<b>GESTION MUNICIPALE</b>	
Action 3	Modifier le règlement de lotissement (92-10-03) et le règlement concernant les normes et standards pour la construction de rues (91-01-001)
Objectifs	Mise à jour pour tenir compte des nouvelles normes Accès pour la sécurité publique
Mise en œuvre	Ressources internes : Officier municipal en bâtiment et en environnement Ressources externes : Ingénieur conseil, ministère des Transports du Québec, CERIU (centre d'expertise et de recherches en infrastructures urbaines), comité consultatif d'urbanisme
1. Procéder à un examen des exigences formulées pour assurer la cohérence des dispositions sur les conditions d'aménagement des rues	<p>Le règlement de lotissement doit inclure toutes les dispositions relatives à la géométrie et à l'aménagement des rues alors que le règlement concernant les normes et standards doit contenir les dispositions relatives à la construction des rues.</p> <p>Présentement, ce dernier comprend des dispositions sur la géométrie qui ne sont pas conformes au règlement de lotissement (ex. : diamètre d'un cul-de-sac minimum de 10 mètres alors que le lotissement prévoit un diamètre minimal de 25 mètres).</p> <p>Il est important que les questions de géométrie et d'aménagement soient inscrites au règlement de lotissement puisqu'elles s'appliquent tout aussi bien aux chemins privés que publics.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modifications à l'article 6.1 - Lotissement : intégrer et harmoniser les dispositions inscrites à l'article 4.0 du règlement concernant les normes et standards et abolir l'article 4.0 de ce règlement</li> <li>▪ Révisions des normes sur les culs-de-sac et sur les pentes en fonction des normes d'accès pour les véhicules d'urgence</li> <li>▪ Préciser les conditions de localisation des rues en fonction des contraintes environnementales : milieu hydrique, zones à risque, aires de pentes sujettes à décrochement, ...</li> <li>▪ Réviser le règlement sur les normes et standards eu égard : aux matériaux, aux fondations, à l'épaisseur des couches et aux matériaux, dans le but d'assurer une plus grande durée de vie aux rues construites</li> <li>▪ Des précisions doivent être apportées au niveau des définitions : emprise versus largeur de la chaussée vs largeur de mise en forme</li> <li>▪ Les dispositions relatives aux ponceaux et entrées charretières (article 6.5 du règlement de lotissement) devraient être révisées et intégrées au règlement de zonage.</li> </ul>
2. Préparer le texte de l'amendement aux différents règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction du texte</li> </ul>
3. Adoption des modifications et entrée en vigueur	

<b>GESTION MUNICIPALE</b>	
Action 4	Modifier le règlement de zonage en vue de préciser les dispositions applicables dans les aires de conservation et pour les sites et éléments d'intérêt conformément aux orientations VII et VII du Plan d'urbanisme ainsi que le règlement de construction et le règlement sur les permis et certificats
Objectifs	Mise à jour et assurer une plus grande protection selon la nature des milieux
Mise en œuvre	Ressources internes : Officier municipal en bâtiment et en environnement Ressources externes : MRC Vallée-de-la-Gatineau, comité consultatif d'urbanisme
1. Procéder à un examen des usages autorisés dans les aires de conservation et pour les sites et éléments d'intérêt	Plusieurs aires de conservation autorisent plusieurs usages dans l'ensemble de la zone; de même, des sites d'intérêt font partie de zones plus grandes et ici aussi, plusieurs usages y sont autorisés. Pour assurer une meilleure protection, un nouveau découpage pourrait être envisagé. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les secteurs à protéger de manière plus précise dans les aires de conservation</li> <li>○ Tenir compte du statut de protection (par exemple, réserve de biodiversité, EFE, etc.) pour le découpage ainsi que des éléments naturels tels que reproduits dans la cartographie de l'environnement naturel réalisée dans le cadre du PADD</li> <li>▪ Revoir les sites ou éléments d'intérêt et le découpage des zones : récréatif de montagne, hydrique, esthétique et historique</li> <li>○ Il est à noter que les affectations : Écologique (b1), Patrimoniale (b3) et Hydrique (b6) inscrites au règlement de zonage ne comportent aucune zone au plan.</li> <li>▪ Tenir compte dans la révision des dispositions inscrites aux règlements de contrôle intérimaire 98-105 et 2009-206</li> </ul>
2. Revoir les dispositions relatives aux puits d'alimentation en eau potable et aux installations de traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revoir l'article 5.1.12 du règlement de zonage en fonction du règlement sur le captage des eaux souterraines <a href="http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&amp;file=/Q_2/Q2R6.htm">http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&amp;file=/Q_2/Q2R6.htm</a></li> <li>▪ Ajouter un article au règlement sur les permis et certificats relatifs aux installations de traitement des eaux usées (documents requis) et un article au règlement de construction (obligations de conformité au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées <a href="http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&amp;file=/Q_2/Q2R22.htm">http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&amp;file=/Q_2/Q2R22.htm</a>)</li> </ul>
3. Préparer le texte de l'amendement aux différents règlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soumettre le projet de règlement pour examen par la MRC Vallée-de-la-Gatineau</li> <li>▪ Inviter les propriétaires éventuellement touchés par la modification à une séance d'information</li> <li>▪ Finaliser le projet de règlement</li> </ul>
4. Adoption des modifications et entrée en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultations publiques à prévoir conformément aux dispositions de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i></li> </ul>



<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES</b>	
Action 1	Engager de concert avec les municipalités de Low, Kazabazua et Denholm un inspecteur en environnement
Objectifs	Assurer la protection effective des rives, des cours d'eau, des boisés et des milieux humides et le respect des règlements concernant les installations septiques et les puits
Mise en œuvre	Coût annuel récurrent : 60 000\$ Coût d'acquisition d'un véhicule : 30 000\$ Revenus (contributions des municipalités participantes) : 45 000\$ Remboursement des frais de kilométrage pour l'utilisation du véhicule
1. Définir les fonctions de l'inspecteur en environnement	Description préliminaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la gestion des cours d'eau, des lacs et des milieux naturels</li> <li>▪ Effectuer des inspections afin de vérifier la conformité aux divers règlements municipaux concernant l'environnement</li> <li>▪ Procéder au traitement et au suivi des plaintes sur les questions liées à l'environnement</li> <li>▪ Recevoir et analyser les demandes de permis et certificats d'autorisation liés à l'environnement</li> <li>▪ Renseigner les citoyens et intervenants du milieu sur la réglementation relative à l'environnement</li> <li>▪ Conseiller les citoyens et entrepreneurs en matière de contrôle de l'érosion et de renaturalisation des bandes riveraines</li> <li>▪ Faire des présentations lors des rencontres d'associations de lac</li> </ul>
2. Proposer aux municipalités de Low, Denholm et Kazabazua les modalités de partage de la ressource	Modalités possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La ressource est engagée par la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et relève pour sa gestion de cette municipalité.</li> <li>▪ En vertu d'une entente avec les municipalités, la ressource assure ses fonctions dans chacune des municipalités sur la base d'un horaire convenu au préalable et d'un nombre d'heures par semaine.</li> <li>▪ Les municipalités participantes versent à la Municipalité de Lac-Sainte-Marie un montant pour les honoraires établi selon le nombre d'heures ainsi qu'un montant pour les frais de kilométrage.</li> <li>▪ L'entente doit prévoir les circonstances exceptionnelles qui exigent la présence de la ressource dans l'une ou l'autre des municipalités.</li> <li>▪ L'entente devrait être de trois (3) ans.</li> </ul>
3. Conclure le protocole d'entente	Adoption par résolution de chacun des conseils municipaux
4. Procéder au recrutement et à l'embauche	Les municipalités participantes pourraient participer au processus de sélection.

<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES</b>	
Action 2	Mettre en place une campagne de sensibilisation des propriétaires à la réglementation visant la protection de l'environnement
Objectifs	Améliorer le respect de la réglementation et assurer une meilleure protection de l'environnement Responsabiliser les citoyens
Mise en œuvre	Ressources requises : inspecteur en environnement
1. Inventaire du matériel disponible	<p>Inventaire préliminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dépliant français-anglais sur le compostage domestique (MRC Vallée-de-la-Gatineau) <a href="http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/Environnement/Nouveau%20d%C3%A9pliant%20fran%20et%20ang.pdf">http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/Environnement/Nouveau%20d%C3%A9pliant%20fran%20et%20ang.pdf</a> et le Tableau de dépannage (français seulement) <a href="http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/Environnement/Tableau.pdf">http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/Environnement/Tableau.pdf</a></li> <li>▪ Synthèse du Règlement de contrôle intérimaire 2009-206 <a href="http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/rci_synthese_fr.doc">http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/rci_synthese_fr.doc</a></li> <li>▪ L'entretien d'un système sanitaire <a href="http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/Environnement/Dépliant%20fosses%20septiques%20muni.pdf">http://www.mrcvg.qc.ca/system/files/files/Environnement/Dépliant%20fosses%20septiques%20muni.pdf</a></li> <li>▪ Algues bleu-vert, Guide à l'intention des citoyens et citoyennes de l'Outaouais (CRÉO) <a href="http://www.creo.qc.ca/images/documents/33.pdf">http://www.creo.qc.ca/images/documents/33.pdf</a></li> </ul>
2. Définir les cibles de la campagne de sensibilisation	<p>Cibles possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection des rives, du littoral et des plaines</li> <li>▪ Compostage domestique</li> <li>▪ Protection des sources d'alimentation en eau</li> <li>▪ Entretien d'un système sanitaire</li> </ul> <p>Trouver un slogan pour la campagne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancer un concours dans le site Web pour des propositions</li> <li>▪ Inviter les élèves à faire des propositions</li> </ul>
3. Compléter le matériel d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer des versions abrégées pour distribution et faire imprimer</li> <li>▪ Faire imprimer des autocollants avec le slogan de la campagne</li> <li>▪ Concevoir et développer une page Web dédiée à la campagne</li> </ul>
4. Rencontrer les associations de lacs et associations de propriétaires de condominiums	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter les objectifs de la campagne</li> <li>▪ Obtenir la collaboration des associations pour la distribution de matériel</li> <li>▪ Identifier un responsable par association pour le suivi de la campagne</li> </ul>
5. Lancer la campagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre l'information en ligne dans le site Web de la Municipalité</li> <li>▪ Distribuer les versions abrégées et les autocollants aux associations</li> <li>▪ Tenir une conférence de presse</li> <li>▪ Publier un article dans La Voix de Chez Nous</li> </ul>

<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b>	
Action 1	Adopter un programme de revitalisation concernant l'octroi de crédits de taxes foncières pour la construction neuve et la rénovation
Objectifs	Attirer et maintenir des populations résidentes et de villégiateurs Accroître à moyen terme les revenus fonciers de la municipalité
Mise en œuvre	Ressources internes
1. Définir les conditions d'admissibilité et d'administration du règlement	<p>Conditions préliminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'article 85.2 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> permet à une municipalité d'accorder un crédit de taxes dans le cadre d'un programme de revitalisation à deux conditions : la majorité des bâtiments dans le territoire délimité ont été construits depuis au moins 20 ans ET la superficie est composée pour moins de 25% de terrains vacants</li> <li>▪ Territoire assujéti potentiel : Propriétés situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et propriétés situées dans le secteur du Mont Sainte-Marie - territoire à délimiter plus précisément compte tenu des conditions de la Loi</li> <li>▪ Travaux admissibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Construction de nouveaux bâtiments à usage résidentiel</li> <li>○ Construction de nouveaux bâtiments à usage commercial ou à usage mixte (résidence et commerce)</li> <li>○ Rénovation de bâtiments résidentiels et de bâtiments à usage commercial ou à usage mixte</li> </ul> </li> <li>▪ Crédit de taxes : calculé sur la portion de l'augmentation d'évaluation de la propriété, augmentation conséquente aux travaux - Durée du programme : 3 ans <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans le cas de travaux de rénovation, l'augmentation de la valeur foncière doit être d'au moins 10 000\$</li> </ul> </li> <li>▪ Montant du crédit de taxes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 100% la 1<sup>ère</sup> année</li> <li>○ 50% la 2<sup>e</sup> année</li> <li>○ 50% la 3<sup>e</sup> année</li> </ul> </li> <li>▪ Critères d'admissibilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dépôt d'une demande d'aide financière à la Municipalité</li> <li>○ Usages du bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur ou être protégés par droits acquis</li> <li>○ Travaux ne peuvent débuter avant l'acceptation du projet et l'obtention du permis ou du certificat requis</li> <li>○ Toutes les taxes foncières et autres tarifications échues doivent avoir été payées à l'égard de l'immeuble où est situé le bâtiment au moment du dépôt de la demande d'aide financière</li> <li>○ Travaux débutés après le 1<sup>er</sup> janvier 2014</li> <li>○ Travaux complétés au plus tard le 31 décembre 2016</li> </ul> </li> </ul>
2. Adoption du règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption par voie de résolution du règlement</li> <li>▪ Promotion dans le site Web et dans les autres médias</li> </ul>

<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b>	
Action 2	Engager un agent de développement économique et communautaire
Objectifs	Soutenir les entreprises et les associations locales dans leurs activités de promotion et de développement
Mise en œuvre	Coût annuel récurrent : 60 000\$ Revenus : 30 000\$ contribution des entreprises et associations
1. Définir les fonctions de l'agent de développement économique et communautaire	Description préliminaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier des projets de développement de concert avec des entreprises industrielles et commerciales, des associations et groupes communautaires</li> <li>▪ Identifier les sources de financement</li> <li>▪ Appuyer les entreprises et associations dans leurs démarches</li> <li>▪ Donner des conseils sur les opportunités et les conditions à satisfaire pour obtenir du financement</li> <li>▪ Répondre aux demandes de renseignements des gens d'affaires et des particuliers concernant les possibilités de développement</li> <li>▪ Définir des outils de promotion du développement pour la Municipalité de Lac-Sainte-Marie</li> <li>▪ Assurer les liens avec le CLD Vallée-de-la-Gatineau et la CRÉO</li> </ul>
2. Proposer aux entreprises et associations les modalités de financement de la ressource	Modalités possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cotisation établie sur la base de l'évaluation foncière, dans le cas des entreprises</li> <li>▪ Cotisation forfaitaire pour les associations</li> </ul>
3. Conclure une entente	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption par voie de résolution des modalités de cotisation et des termes de l'entente</li> </ul>
4. Procéder au recrutement et à l'embauche	Il pourrait être pertinent de demander au CLD de participer au processus de sélection.
5. Premières activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à une enquête auprès des entreprises et des associations pour identifier les besoins et les projets possibles</li> <li>▪ Réaliser un inventaire des programmes de subvention en lien avec les résultats de cette enquête</li> <li>▪ Faire la promotion des entreprises, commerces et services locaux auprès des propriétaires et entreprises de Lac-Sainte-Marie</li> <li>▪ Proposer une campagne de promotion de Lac-Sainte-Marie pour la localisation d'entreprises</li> </ul>

<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b>	
Action 3	Former un comité d'accueil et offrir aux nouveaux propriétaires une trousse d'accueil
Objectifs	Favoriser un sentiment d'appartenance à la collectivité Faciliter l'insertion dans le milieu et développer des liens avec la collectivité
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire
1. Définir les rôles du comité d'accueil	Rôles préliminaires du comité d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des outils pour favoriser l'intégration des nouveaux résidents à la vie de la communauté : trousse d'accueil, tour guidé de la municipalité, accueil personnalisé à l'école, etc.</li> <li>▪ Organiser des activités pour permettre aux nouveaux résidents de se rencontrer et de rencontrer la communauté</li> <li>▪ Agir comme ambassadeurs auprès de nouveaux résidents</li> </ul>
2. Composition du comité d'accueil	Un conseiller municipal Des représentants d'associations Des représentants d'entreprises
3. Inviter les associations et entreprises à former le comité d'accueil	Formation du comité d'accueil La Municipalité offre un support technique : impression et transmission de documents (lettres d'accueil, par exemple), publication dans le site Web
4. Premières activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compléter l'information disponible dans le site Web sur les entreprises, les services et les associations</li> <li>▪ Créer une page d'accueil pour les nouveaux résidents</li> <li>▪ Proposer une lettre d'accueil à être transmise avec l'envoi de la taxe de mutation, par exemple</li> <li>▪ Définir le contenu de la trousse d'accueil et solliciter des dons pour cette trousse : produits, rabais sur des achats</li> <li>▪ Organiser une activité d'accueil en lien avec la rentrée scolaire, par exemple, et l'une en lien avec le début de la saison de ski</li> </ul>

<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b>	
Action 4	Évaluer les besoins en matière de résidences pour aînés à Lac-Sainte-Marie
Objectifs	Favoriser le maintien des aînés à Lac-Sainte-Marie
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Support : Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Haute-Gatineau (porteur du volet Logement social du Plan d'action de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la solidarité et l'inclusion sociale (ASEC)), Groupes de ressources techniques (groupe reconnu par la SHQ dans l'Outaouais, Loge Action Outaouais)
1. Susciter la création d'un comité sur le logement pour les aînés	Composition possible du comité : Un conseiller municipal Des représentants des associations d'aînés Un représentant du CLSC Un représentant de la MRC Vallée-de-la-Gatineau  Rôles initiaux du comité sur le logement pour les aînés : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un questionnaire visant à établir les besoins des aînés en matière de logement : adaptation des logements actuels, habitation pour personnes âgées, cohabitation</li> </ul> Références : Le logement pour les aînés au Canada, SCHL, Réagir au marché (Volume 2) <a href="http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67661.pdf?lang=fr">http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67661.pdf?lang=fr</a> Planifier le projet (Volume 3) <a href="http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67663.pdf?lang=fr">www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/67663.pdf?lang=fr</a> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmettre le questionnaire et encourager les personnes à le compléter</li> <li>▪ Analyser les résultats de l'enquête</li> </ul>
2. Définir le programme de travail du comité	Suite à l'identification des besoins, le comité devra se doter d'un programme de travail qui pourrait inclure : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser de l'information: sur le programme d'adaptation de domicile <a href="http://www.mrcvg.gc.ca/programme_adaptation">http://www.mrcvg.gc.ca/programme_adaptation</a> et sur le programme de logements adaptés pour aînés autonomes <a href="http://www.mrcvg.gc.ca/programme_aines">http://www.mrcvg.gc.ca/programme_aines</a>, deux programmes gérés par la MRC Vallée-de-la-Gatineau</li> <li>▪ Aider les aînés à préparer et soumettre des demandes de financement pour ces deux programmes</li> <li>▪ Identifier et faire connaître les ressources et services pour le maintien à domicile</li> </ul> Dans la mesure où l'enquête permettrait de conclure qu'il y a un besoin pour la construction d'une résidence pour aînés autonomes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider à la formation d'un organisme à but non lucratif dont le mandat serait la réalisation du projet</li> </ul>

<b>PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE</b>	
Action 5	Réalisation d'un projet d'habitations pour aînés
Objectifs	Favoriser le maintien des aînés à Lac-Sainte-Marie
Mise en œuvre	Organisme à but non lucratif Services-conseils : Groupes de ressources techniques (groupe reconnu par la SHQ dans l'Outaouais, Loge Action Outaouais)
1. Création d'un organisme à but non lucratif (si la demande le justifie)	Mandat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier un projet d'habitation pour aînés répondant aux exigences du programme AccèsLogis de la SHQ- Trousse disponible en ligne : <a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupes_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/trousse_de_realisation_dun_projet.html#menu-header-partenaire">http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupes_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/trousse_de_realisation_dun_projet.html#menu-header-partenaire</a></li> <li>▪ Soumettre le projet pour financement</li> <li>▪ Assurer la gestion du projet d'habitation</li> </ul>
2. Rôles de la municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accorder une aide financière pour la planification du projet</li> <li>▪ Aider à identifier un terrain et possibilité de céder un terrain municipal à l'organisme ce qui constitue une partie de la contribution exigée du milieu qui doit être de 15% du coût total</li> <li>▪ Fournir les services-conseils requis en matière de réglementation d'urbanisme</li> </ul>

<b>LE CŒUR DU VILLAGE</b>	
Action 1	Planifier le réaménagement du site de l'Hôtel de ville et du centre communautaire
Objectifs	Faire du site la véritable porte d'entrée et le rôle majeur de rassemblement
Mise en œuvre	Ressources externes : plan directeur 50 000\$ incluant géotechnique
1. Définition des fonctions souhaitées sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenant compte du Plan fonctionnel et technique des édifices municipaux (Carrier Savard), définir les fonctions à planifier sur le site en tenant compte des contraintes environnementales (milieux humides, bande riveraine, terrains contaminés et remblayés)</li> </ul> Proposition préliminaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prévoir l'espace requis pour l'agrandissement éventuel de l'Hôtel de ville</li> <li>○ Conserver la bibliothèque municipale sur place</li> <li>○ Conserver la caserne d'incendie sur place</li> <li>○ Prévoir un site pour un centre communautaire pouvant inclure des fonctions commerciales</li> <li>○ Délimiter les terrains pouvant être mis en location pour l'exploitation d'une marina et d'une base nautique</li> <li>○ Prévoir un espace pour la tenue d'activités (marché public, festivals, ...)</li> <li>▪ Valider l'intérêt du site pour la localisation de commerces ou de services pour préciser le type d'établissements à prévoir dans le plan directeur</li> <li>▪ Valider l'opportunité de procéder à l'achat d'un garage existant incluant des travaux de rénovation pour relocaliser le garage municipal et les coûts comparés aux coûts d'une construction neuve</li> <li>▪ Définir les fonctions devant faire l'objet du plan directeur</li> </ul>
2. Préparation d'un devis, appel d'offres et octroi d'un contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à un appel d'offres pour des services professionnels pour un plan directeur d'aménagement du site de l'Hôtel-de-ville sur la base des fonctions retenues pour le site</li> <li>▪ Octroyer le contrat</li> </ul>
3. Prioriser les interventions proposées dans le plan directeur	Pour effectuer la priorisation, il est suggéré de choisir d'abord les projets pouvant générer des revenus pour la municipalité tels que la location des terrains pour l'exploitation d'une marina et d'une base nautique ou encore, un projet mixte centre communautaire/espaces de commerces et de services



<b>LE CŒUR DU VILLAGE</b>	
Action 2	Mettre en location des terrains municipaux pour l'aménagement d'une marina et d'une base nautique
Objectifs	Développer l'offre d'activités nautiques Contribuer à l'animation du cœur du village
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Ressources externes : services juridiques, service de l'évaluation de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
1. Définition des usages recherchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base du plan directeur, préciser les usages recherchés sur le site identifié pour la marina et la base nautique : capitainerie, dépannage, école de voile, location d'embarcations, pêche, mise à l'eau, excursions, restauration, ...</li> </ul>
2. Définition des conditions d'exploitation et préparation d'un bail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une recherche préalable devrait être effectuée pour identifier des modèles de baux À titre d'exemple, le Centre d'expertise hydrique du Québec propose un bail type pour des marinas et autres dont la durée est d'un an mais qui est renouvelé automatiquement à moins d'avis contraire - il est suggéré que la durée du bail soit d'au moins 5 ans et préférablement de 10 ans, pour permettre à l'entreprise de justifier les investissements Exemple de bail : <a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/bail_annuel.pdf">http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/bail_annuel.pdf</a> Exemple de plan devant accompagner un bail pour une marina <a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/2008-07-10%20CEHQ%20Directives%20particulieres%20(plan%20de%20bail%20de%20marina).pdf">http://www.cehq.gouv.qc.ca/Domaine-hydrique/gestion/2008-07-10%20CEHQ%20Directives%20particulieres%20(plan%20de%20bail%20de%20marina).pdf</a></li> <li>▪ Faire valider le bail</li> <li>▪ Envisager la possibilité d'exiger une participation aux profits de l'entreprise</li> <li>▪ Inclure des obligations de reddition des comptes sur une base annuelle (rapport annuel, par exemple)</li> <li>▪ Valider les conditions à respecter pour l'aménagement d'une marina (MDDEFP) et conclure les ententes si requises (HQ)</li> </ul>
3. Définir les conditions de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la valeur commerciale pour une marina et établir un prix minimum pour la location en vue de l'appel d'offres</li> <li>▪ Définir les conditions à satisfaire par l'entreprise incluant les garanties financières et les assurances</li> <li>▪ Exiger le dépôt d'un plan d'aménagement incluant les constructions et aménagements prévus</li> <li>▪ Exiger le dépôt d'un plan d'affaires</li> <li>▪ Inclure les conditions à respecter pour l'aménagement dans le document d'appel d'offres</li> <li>▪ Établir une grille d'évaluation</li> </ul>
4. Procéder à un appel d'offres et octroyer le mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à un appel d'offres et sélectionner l'entreprise</li> <li>▪ Signer le bail</li> <li>▪ Approuver les travaux de construction et d'aménagement</li> </ul>

<b>LE CŒUR DU VILLAGE</b>	
Action 3	Planifier et mettre en place un réseau d'égout d'aqueduc dans le périmètre d'urbanisation
Objectifs	Réduire les risques de contamination de la nappe phréatique et les risques pour la santé publique Accroître les opportunités de développement des activités commerciales et de services
Mise en œuvre	<p>Ressources internes : travaux publics Ressources externes : plan directeur d'aqueduc et d'égout Financement des travaux (incluant les services d'ingénieurs conseils) :</p> <p>Programme PIQM (<u>en révision - aucune demande d'ici à ce que la révision soit complétée</u>), <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/programme-dinfrastructures-quebec-municipalites-piqm/piqm-volet-1/#c7008">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/programme-dinfrastructures-quebec-municipalites-piqm/piqm-volet-1/#c7008</a></p> <p>Volet 1.2 : Municipalité de moins de 2000 habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ subvention de 50% des coûts admissibles pour l'aqueduc pouvant atteindre 80% dans des conditions exceptionnelles;</li> <li>▪ subvention de 85% pour l'égout sanitaire</li> </ul> <p>Frais incidents incluant les frais de tous les services professionnels requis sont admissibles rétroactivement jusqu'à deux ans avant la date où la demande a été reçue au Ministère</p> <p>Pour être admissible, la Municipalité doit réaliser un seuil minimal d'immobilisations (aqueduc, égout, voirie, infrastructures pour le schéma de couverture de risques incendie) de 28\$ per capita, la population utilisée pour le calcul étant la population du décret au moment du dépôt de la demande.</p>
1. Déterminer le secteur devant être desservi au sein du périmètre d'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base des résultats de l'étude de caractérisation de la nappe phréatique réalisée à l'échelle de la région, délimiter le secteur au sein du périmètre d'urbanisation devant être desservi.</li> <li>▪ La délimitation devrait aussi prendre en considération les potentiels pour l'établissement de commerces et services ainsi que de résidences de plusieurs logements.</li> </ul>
2. Préparation d'un devis et appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer un devis pour les services professionnels requis pour la réalisation du plan directeur d'aqueduc et d'égout pour le secteur délimité</li> </ul>
3. Procéder à l'appel d'offres et octroyer le contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Octroyer le contrat</li> <li>▪ Assurer la gestion et le suivi</li> </ul>
4. Soumettre la demande de subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adopter la résolution du conseil autorisant le projet et engageant la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus</li> <li>▪ Confier à une firme le mandat de compléter au nom de la Municipalité la demande de subvention <a href="http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/programmes_aide_financiere/PIQM/instructions_municipalites_organismes_PIQM_1_2.pdf">http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/programmes_aide_financiere/PIQM/instructions_municipalites_organismes_PIQM_1_2.pdf</a></li> </ul>

<b>LE CŒUR DU VILLAGE</b>	
Action 3 (suite)	Planifier et mettre en place un réseau d'égout d'aqueduc dans le périmètre d'urbanisation
Objectifs	Réduire les risques de contamination de la nappe phréatique et les risques pour la santé publique Accroître les opportunités de développement des activités commerciales et de services
5. Préparer un devis et procéder à un appel d'offres pour la réalisation des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire préparer le devis pour l'appel d'offres par une firme d'ingénieurs-conseils (coûts admissibles)</li> <li>▪ Formulaire d'attestation - contrôle de la qualité</li> <li>▪ Procéder à l'appel d'offres et à la sélection de l'entreprise</li> <li>▪ Assurer le suivi des travaux</li> <li>▪ Soumettre le formulaire de suivi de l'avancement des travaux au Ministère</li> </ul>
6. Soumettre les documents requis pour le paiement de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer les documents</li> <li>▪ Formulaire d'attestation - contrôle de la qualité</li> <li>▪ Soumettre les documents requis</li> </ul>
7. Adopter le règlement d'emprunt pour les coûts à la charge de la municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir le bassin d'imposition</li> <li>▪ Établir les conditions du règlement</li> </ul>

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>	
Action 1	Compléter le réseau pour les vélos de montagne et en faire la promotion
Objectifs	Faire de Lac-Sainte-Marie une destination incontournable pour les amateurs de vélos de montagne
Mise en œuvre	Ressources externes : Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet 2 - aide pouvant aller jusqu'à 90% des coûts admissibles Club Vélo MSM Ressources internes : agent de développement économique et communautaire
1. Poursuivre le développement du réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soumettre les demandes de financement au PMVRMF - volet 2</li> <li>▪ Conclure les ententes, si requis, avec les propriétaires fonciers</li> </ul>
2. Préparer et lancer une campagne de promotion du réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir les cibles visées</li> <li>▪ Choisir les outils de promotion : site Vélo MSM <a href="http://velomsm.com/about/">http://velomsm.com/about/</a>, inscriptions dans les sites Web spécialisés (ex. Vélo Québec <a href="http://www.velo.qc.ca/montagne">http://www.velo.qc.ca/montagne</a> Répertoire des sentiers <a href="http://www.velo.qc.ca/rep_sentiers/">http://www.velo.qc.ca/rep_sentiers/</a>)</li> <li>▪ Inscrire le circuit de Lac-Sainte-Marie à la Journée québécoise des sentiers (événement annuel organisé par Vélo Québec)</li> <li>▪ Faire la promotion des autres activités de plein air</li> <li>▪ Faire la promotion des services de restauration et d'hébergement pour accroître la durée du séjour et faire bénéficier les entreprises locales</li> </ul>

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>	
Action 2	Mettre en place une signalisation distinctive pour les sites et les lieux d'intérêt sur le réseau routier local ainsi que sur les réseaux cyclistes et piétonniers
Objectifs	Faciliter le repérage des sites pour les résidents, les villégiateurs et les excursionnistes
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Ressources externes : emploi étudiant, par exemple Entreprise de fabrication de panneaux
1. Établir les trajets et les sites d'intérêt en procédant à un inventaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Parcourir les trajets potentiels, prendre des notes et des photographies des sites disponibles, des abords de route, des aménagements</li> <li>▪ Recenser les sites d'intérêt - sites historiques, panoramas, établissements d'hébergement, services de restauration, centre de ski, golf, réseau de vélo de montagnes</li> <li>▪ Critères à retenir pour l'identification des trajets : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le trajet doit être continu</li> <li>○ Le trajet doit être accessible à tout type de véhicule</li> <li>○ Le trajet peut former une boucle (un circuit)</li> </ul> </li> <li>▪ Produire une première carte identifiant les endroits où placer la signalisation</li> </ul>
2. Rechercher des partenaires pour mettre en œuvre le projet et déterminer les modalités de leur participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inviter les entreprises récréotouristiques et des représentants associés aux milieux de l'environnement, de la culture et du patrimoine pour valider les trajets potentiels</li> <li>▪ Définir le rôle de la Municipalité et des partenaires, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Municipalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Détermine les sites pour la localisation des panneaux</li> <li>○ Définit le type de panneau et le logo à y apposer ainsi que les normes graphiques</li> <li>○ Fait produire les panneaux</li> <li>○ Assume les coûts pour les panneaux principaux faisant référence à des lieux, exemple Lac à la Truite,</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▪ Les entreprises identifiées sur un panneau paient pour tous les panneaux où elles sont inscrites</li> </ul>
3. Concevoir le panneau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le pictogramme ou logo doit être le plus simple possible pour être facilement reproductible et reconnaissable. Le logo de Lac-Sainte-Marie pourrait possiblement répondre à ce critère.</li> <li>▪ La dimension du panneau doit être de 2400 x 600 mm pour un panneau principal et de 650 x par 450 pour un panneau intermédiaire (normes du ministère du Tourisme)</li> <li>▪ Faire approuver le pictogramme ou logo par les partenaires</li> <li>▪ Choisir le type de panneau : privilégier les panneaux réfléchissants</li> </ul>
4. Finaliser les trajets pour l'installation des panneaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire la carte finale</li> <li>▪ Obtenir les autorisations des propriétaires fonciers si requises incluant le MTQ si des panneaux sont installées sur une route sous sa juridiction</li> </ul>

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>	
Action 2 (suite)	Mettre en place une signalisation distinctive pour les sites et les lieux d'intérêt sur le réseau routier local ainsi que sur les réseaux cyclistes et piétonniers
Objectifs	Faciliter le repérage des sites pour les résidants, les villégiateurs et les excursionnistes
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Ressources externes : emploi étudiant, par exemple Entreprise de fabrication de panneaux
5. Faire fabriquer les panneaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procéder à un appel d'offres pour la fabrication des panneaux et octroyer un contrat (inclure un nombre suffisant de panneaux pour assurer le remplacement)</li> </ul>
6. Faire installer les panneaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ce travail pourrait être confié à des étudiants dans le cadre d'un emploi d'été</li> </ul>
7. Faire connaître la carte des trajets	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le site Web de la Municipalité</li> <li>▪ Produire (option) un dépliant qui pourrait être remis aux visiteurs au Bureau d'information touristique ou au Bureau de la Municipalité</li> </ul>

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>	
Action 3	Développer un réseau cycliste se raccordant au circuit Lac-Sainte-Marie (à mener conjointement avec l'action 2)
Objectifs	Favoriser la découverte de Lac-Sainte-Marie Encourager la mobilité active
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Ressources externes : emploi étudiant
1. Planifier un réseau cycliste sur route	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Combiner l'inventaire des trajets et des sites pour la signalisation à un inventaire des routes pour identifier les routes préférables pour un parcours cycliste</li> <li>▪ Inclure dans l'inventaire les caractéristiques des routes : accotements asphaltés ou non, pentes, présence de fossés - Pour référence, on peut consulter les informations techniques pour la route verte à <a href="http://www.routeverte.com/rv/technique">http://www.routeverte.com/rv/technique</a> qui présentent les normes pour les différents types d'aménagement On peut aussi consulter cette fiche-conseil préparée par la Fondation Rues principales avec Vélo-Québec intitulée : L'intégration du vélo dans nos milieux de vie (pour les rues principales) <a href="http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%2013_150dpi.pdf">http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%2013_150dpi.pdf</a></li> <li>▪ Produire une première carte des réseaux en lien avec la carte de la signalisation et des sites d'intérêt</li> </ul>
2. Consulter les partenaires (clubs cyclistes et municipalités voisines pour les raccordements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soumettre la première carte aux partenaires pour validation</li> <li>▪ Établir des priorités pour l'aménagement des circuits</li> <li>▪ Proposer des noms aux circuits et des niveaux de difficulté</li> </ul>
3. Procéder aux aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marquage de la chaussée, si requis, signalisation à associer à la signalisation des sites et lieux d'intérêt</li> <li>▪ Mettre en place des correctifs si requis pour des fins de sécurité (élargissement de la chaussée, protection des fossés, par exemple).</li> </ul>
4. Faire connaître la carte du réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le site Web de la Municipalité</li> <li>▪ Produire (option) un dépliant qui pourrait être remis aux visiteurs au Bureau d'information touristique ou au Bureau de la Municipalité</li> </ul>

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>									
Action 4	Faire connaître les bâtiments patrimoniaux inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec Encourager les propriétaires à respecter le caractère architectural des bâtiments patrimoniaux lors de travaux de rénovation								
Objectifs	Assurer la protection et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux Conférer un attrait additionnel à Lac-Sainte-Marie								
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Ressources externes : associations impliquées dans le patrimoine (exemple : Société historique de la vallée de la Gatineau <a href="http://outaouais.quebecheritageweb.com/fr/organization/societe-historique-de-la-vallee-de-la-gatineau">http://outaouais.quebecheritageweb.com/fr/organization/societe-historique-de-la-vallee-de-la-gatineau</a> )								
1. Compléter l'information sur les bâtiments inscrits au répertoire	<p>Les propriétés suivantes sont inscrites au répertoire : l'information sur chacune d'elles est accessible en cliquant sur l'adresse.</p> <p>Les informations à recueillir pourraient inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les noms des propriétaires actuels</li> <li>▪ les changements apportés aux bâtiments depuis l'inventaire</li> <li>▪ des compléments d'information sur l'histoire du bâtiment - la Municipalité pourrait lancer un appel à tous pour obtenir des informations à cet égard</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">110, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">112, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">116, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">128, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">132, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">141, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">153, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">165, chemin de Lac-Sainte-Marie</td> </tr> </table>	110, chemin de Lac-Sainte-Marie	112, chemin de Lac-Sainte-Marie	116, chemin de Lac-Sainte-Marie	128, chemin de Lac-Sainte-Marie	132, chemin de Lac-Sainte-Marie	141, chemin de Lac-Sainte-Marie	153, chemin de Lac-Sainte-Marie	165, chemin de Lac-Sainte-Marie
110, chemin de Lac-Sainte-Marie									
112, chemin de Lac-Sainte-Marie									
116, chemin de Lac-Sainte-Marie									
128, chemin de Lac-Sainte-Marie									
132, chemin de Lac-Sainte-Marie									
141, chemin de Lac-Sainte-Marie									
153, chemin de Lac-Sainte-Marie									
165, chemin de Lac-Sainte-Marie									



<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>												
Action 4	Faire connaître les bâtiments patrimoniaux inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec Encourager les propriétaires à respecter le caractère architectural des bâtiments patrimoniaux lors de travaux de rénovation											
(suite)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="padding: 2px;">23, rue Henri</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Bâtiment de ferme</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Cimetière</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Église du Très-Saint-Nom-de-Marie</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Grange</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Grange-étable</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Grange-étable</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Grotte de Notre-Dame-Soubirous</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Monument du Sacré-Cœur</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Presbytère du Très-Saint-Nom-de-Marie</td></tr> <tr><td style="padding: 2px;">Remise</td></tr> </table>	23, rue Henri	Bâtiment de ferme	Cimetière	Église du Très-Saint-Nom-de-Marie	Grange	Grange-étable	Grange-étable	Grotte de Notre-Dame-Soubirous	Monument du Sacré-Cœur	Presbytère du Très-Saint-Nom-de-Marie	Remise
23, rue Henri												
Bâtiment de ferme												
Cimetière												
Église du Très-Saint-Nom-de-Marie												
Grange												
Grange-étable												
Grange-étable												
Grotte de Notre-Dame-Soubirous												
Monument du Sacré-Cœur												
Presbytère du Très-Saint-Nom-de-Marie												
Remise												
2. Informer les propriétaires de l'inclusion de leur propriété au répertoire et les consulter pour connaître leur intérêt à souligner le caractère patrimonial de leur propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir une fiche pour chaque propriété à partir de l'information du Répertoire et de l'information ajoutée</li> <li>▪ À titre d'information, des fiches-conseils de la Fondation Rues principales pourraient aussi être remises aux propriétaires pour les sensibiliser aux différentes options en cas de rénovation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les revêtements extérieurs <a href="http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%209_150dpi.pdf">http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%209_150dpi.pdf</a></li> <li>Les couleurs <a href="http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%207_150dpi.pdf">http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%207_150dpi.pdf</a></li> <li>Les travaux de façades <a href="http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%205_150dpi.pdf">http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%205_150dpi.pdf</a></li> <li>Les portes et fenêtres <a href="http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%206_150dpi.pdf">http://www.fondationruesprincipales.qc.ca/media/publication/documents/fiche%206_150dpi.pdf</a></li> </ul> </li> <li>▪ Consulter les propriétaires pour savoir s'ils seraient favorables à apposer une plaque soulignant le fait que leur propriété est inscrite au Répertoire du patrimoine culturel du Québec - Inscire comme élément dans le réseau</li> </ul>											

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>	
Action 4	Faire connaître les bâtiments patrimoniaux inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec Encourager les propriétaires à respecter le caractère architectural des bâtiments patrimoniaux lors de travaux de rénovation
3. Faire connaître les propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans le site Web de la Municipalité</li> <li>▪ Si les propriétaires sont favorables, installer un panneau de signalisation soulignant le caractère patrimonial</li> </ul>

<b>DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES</b>	
Action 5	Définir un programme d'activités culturelles et récréatives et en faire la promotion auprès des résidants, des villégiateurs ainsi que des résidants de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de la région d'Ottawa-Gatineau
Objectifs	Favoriser la rétention des résidants et des villégiateurs Accroître la fréquence et la durée de séjour des visiteurs et des excursionnistes
Mise en œuvre	Ressources internes : agent de développement économique et communautaire Ressources externes : associations culturelles et récréatives
1. Faire un diagnostic de l'offre actuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établir un portrait complet de toutes les activités culturelles et récréatives offertes sur le territoire de Lac-Sainte-Marie en distinguant les saisons et les clientèles</li> <li>▪ Préciser les rôles de la Municipalité et des associations dans l'offre culturelle et récréative Par exemple, la Municipalité : offre des équipements ou infrastructures, à quelles conditions, développe ou offre des programmes et lesquels, assure un soutien financier, technique ou en ressources humaines, fait la promotion des programmes et activités. Il serait utile de faire un bilan de ce que la Municipalité fait au plan de l'offre actuelle. De même, il faut faire le bilan de ce que les associations et entreprises offrent.</li> <li>▪ Tenir compte des activités offertes dans les municipalités voisines (Low, Denholm, Kazabazua et Gracefield) dans le portrait</li> <li>▪ Évaluer les éléments à compléter ou à ajouter en distinguant par exemple, les activités offertes durant la saison de villégiature estivale et automnale, activités offertes durant la saison de villégiature hivernale et printanière</li> <li>▪ Soumettre le portrait et l'évaluation aux associations culturelles et récréatives pour validation</li> </ul>
2. Consolider les activités existantes et faire la promotion d'un programme d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolider les activités existantes : par exemple, Festival des arts de la scène val-gatinois : revoir la programmation, la période où se déroule le festival et la promotion du Festival (clientèle ciblée); Féerie des couleurs : examiner l'opportunité de diversifier la programmation et d'offrir d'autres activités à Lac-Sainte-Marie durant la même période (concours, courses, exposition, ...) pour diversifier la clientèle</li> <li>▪ Préparer un programme d'activités sur une base saisonnière et en faire la promotion via le site Web de la municipalité, La Voix de Chez Nous et autres médias</li> <li>▪ Encourager les partenaires ayant des sites Web à faire la promotion du programme</li> </ul>
3. Élaborer un plan de développement des activités culturelles et récréatives et le mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les « nouveaux » produits</li> <li>▪ Établir des priorités</li> <li>▪ Préciser les rôles et l'implication des différents intervenants</li> <li>▪ Rechercher des sources de financement</li> </ul>